



Contribution des **Acteurs locaux** sur le diagnostic environnemental du SAGE du Lignon du Velay

► Commissions thématiques des 20 et 22 mars 2013

AUTREMENT dit

Communication
Sociologie
Concertation

de l'environnement

**Version au 24 avril 2013
à valider par la CLE du 22 mai 2013**

Préambule

Ce document restitue le contenu des échanges ayant eu lieu en commissions thématiques du SAGE (*Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux*) du Lignon du Velay les 20 et 21 mars 2013.

► Commissions et méthodologie de travail :

2 commissions thématiques ont été organisées :

Une commission "Aménagement du territoire et gestion des milieux aquatiques" le 20 mars 2013 à Raucoules qui a traité de la gestion des rivières et du fonctionnement écologique, des zones humides et des têtes de bassin versant, de la gestion des inondations et de l'impact des activités humaines sur les milieux.

Une commission "Aménagement du territoire et gestion de la ressource en eau" au Chambon s/ Lignon qui a traité de l'eau potable (dont la gestion du complexe de Lavalette), des usages (prélèvements réalisés par les différents acteurs) et des sources de pollutions, de l'incidence des activités touristiques...

Élus

Usagers du territoire
(agriculteurs, associations...)

Partenaires institutionnels

ont été invités à s'exprimer sur le diagnostic du bassin versant présenté par les bureaux d'études CESAME / Autrement Dit mandatés pour accompagner les premières phases d'élaboration du SAGE.



► Restitution :

- Pour faciliter le travail, 2 sous-groupes ont été organisés par commissions. La production de chaque sous-groupe est restituée dans ce document sous la forme de tableaux. Une synthèse générale soumise aux participants à la fin des commissions est également retranscrite dans ce document.
- Un travail d'analyse sociologique est proposé ici pour mettre en évidence les convergences et divergences de points de vues, la culture de l'eau sur le territoire et la dynamique des acteurs à agir.
- Les pratiques, les besoins exprimés et les propositions formulées par les acteurs en commissions permettront de nourrir les prochaines étapes du SAGE.



Liste des acteurs invités

► Participants

ÉLUS :

- Commune d'ARAULES : **Mireille FAURE**, Maire et élue à la Cte de communes du Pays des Sucs
- Commune du CHAMBON s/Lignon : **Frédéric ANDRE**, élu
- Nathalie ROUSSET**, Présidente de la CLE et vice-pdte du SICALA, élue à la Cte de communes du Haut-Lignon, **Olivier BALME**, adjoint à l'environnement de la commune du Chambon-s/ Lignon - Président de l'AAPPMA "La truite du Lignon", élu à la Cte de communes du Haut-Lignon
- Commune de GRAZAC : **Paulette SABOT**, Maire et élue à la Cte de communes du Pays des Sucs
- Commune de MARS : **Henri GUILLOT**, maire et élu à la Communauté de communes du Haut-Vivaraïs
- Commune de MONTFAUCON-en-VELAY : **Pierre CHABANEL**, adjoint au maire
- Commune de MONTREGARD : **Jean-Pierre ACHARD**, Maire et élu à la Cte de com. du Pays de Montfaucon
- Commune de RAUCOULES : **Jean TEYSSIER**, et élu à la Cte de com. du Pays de Montfaucon
- **Commune des VASTRES : Alain VALLA**, élu à la Cte de com. du Pays du Mézenc et de la Loire Sauvage
- Commune des VILLETES : **Jeanine COLOMBET**, 1ère adjointe, **Guy LAURENSON**, adjoint, **Yves FRUCHARD**, élu
- Commune d'YSSINGEAUX : **Jean-Pierre BARTHELEMY**, adjoint et élu à la Cte de com. du Pays des Sucs
- Commune de TENCE : **Bernard CHAUDIER**, élu et Président du Syndicat des Eaux de Tence

Usagers :

- **Agriculteurs :**
 - Philippe BRUSC**, Agriculteur à Lapte, producteur de fruits rouges, représentant de la FDSEA
 - Emmanuel DOLMAZON**, Jeune agriculteur sur la commune du Fay sur Lignon, Chambre départementale des jeunes agriculteurs
 - Hervé FAYET**, Agriculteur, représentant Haute-Loire Biologique
 - Sylvain MARION**, agriculteur à Tence. Chambre départementale des jeunes agriculteurs
 - Karen SOUVIGNET**, agricultrice à Grazac, élue à la Chambre d'agriculture 43
 - Mireille GARDES**, technicienne à la Chambre d'agriculture 43
- **Syndicat des eaux / gestion de l'AEP :**
 - Bertrand BONNARD**, Chargé de mission ville de St Etienne
 - Eric CHEVALIER**, Directeur du Syndicat des Eaux Loire Lignon
- **Associations (pêche, protection de l'environnement...):**
 - Paul CHOMAT**, Président de l'AAPPMA de Tence
 - René GAILLARD**, AAPPMA de Tence
 - Stéphane NICOLAS**, technicien à la Fédération de pêche 43 - FDPMA 43
 - Grégory JOVIGNOT**, SOS Loire Vivante
 - René VALLA**, association pour le Préservation des Paysages exceptionnels du Mézenc (APPEM)
- **Tourisme : Thierry HEYRAUD**, Service Sports, Loisirs Tourisme du Conseil général 43
- **Hydroélectricité**
 - Maurice LEDRAPIER**, Groupe d'Exploitation Hydraulique Loire Ardèche (EDF)
 - René DEMARS**, producteur autonome d'hydro-électricité (micor-centrale) à Tence
- **Autres usagers :**
 - Mme et Mr DEMARS**, pisciculteurs à Champclause
 - Enimie CASTAGNIÉ**, Syndicat des Producteurs Forestiers Sylviculteurs de Haute-Loire

Services de l'État / partenaires institutionnels

- **Etienne FAUTRAD**, Directeur du SICALA 43
- **Jacques GRIMAUD**, Service environnement du Conseil général 43
- **Jean-Claude CHARBONNIER**, DDT 43
- **Frédéric MARCHAND**, DDT 43 (Direction Départementale des Territoires)
- **Jean-Marc RÉVEILLEZ**, DDT 43 (Direction Départementale des Territoires)
- **François PENAUD**, Agence de l'Eau Loire Bretagne
- **Véronique PEYCHES**, Agence Régionale de la Santé (ARS)
- **Christine TEYSSIER**, Agence Régionale de la Santé (ARS)

► Invités non présents

ÉLUS :

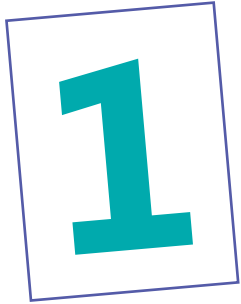
- Commune d'ARAULES : Michel PAULET, délégué au SICALA
- Commune de CHAUDEYROLLES : Odette ARNAUD, Maire
- Commune de CHENEREILLES : Norbert BONNEFOY, délégué au SICALA
- Commune de DEVESSET : Etienne ROCHE, Maire
- Commune de DUNIERE : André CHOMIENNE, Maire
- Commune de FAY-sur-LIGNON : Raymond DEVIDAL, Maire
- Commune de LAPTE : Marc BONNEFOY, Maire
- Commune de MARLHES : Jean GILBERT, Maire
- Commune de MONISTROL sur LOIRE : représentée par Mme Chambonnet SYMPAE
- Commune de QUEYRIERES : Raymonde MEYNARD, Maire
- Commune de RIOTORD : Guy PEYRARD, Maire
- Commune de SAINT AGREVE : Lucien CHEYNEL
- Commune de St CLEMENT : Bernard CUOQ et Béatrice PIZOT
- Commune de St FRONT invitée au titre CdC Mézenc
- Commune de St JEURES : Joseph DELOLME, Maire
- Commune de St JULIEN de MOLHESABATE : Yves SEYTRE, Maire
- Commune de St MAURICE de LIGNON : Gilles SAUMET, Maire
- Commune de St ANDRE en VIVARAIS : Charles FOUVET, Maire
- Commune de St PAL de MONS : Patrick RIFFARD, Maire
- Commune de St REGIS du Coin : Pierre-Jean PARAT, Maire
- Commune de St ROMAIN-LACHALM : Olivier CIGLOTTI, invité au titre CdC Pays de Montfaucon
- Commune de Ste SIGOLENE : Dominique FREYSSINET, Maire
- Commune de TENCE : Brigitte Renaud, Maire
- Commune du MAS de TENCE : Paul ABRIAL, Maire
- Commune du MAZET Sait VOY : Bernard COTTE, maire
- Commune d'YSSINGEAUX : André NICOLAS
- Communauté de communes du Haut-Lignon : Jean-Jacques Schell, président
- Communauté de communes du Haut-Vivaraïs : Bernard Couëdel, président
- Communauté de communes du Pays de Montfaucon : Olivier CIGLOTTI, président
- Communauté de communes Mézenc Loire Sauvage: Philippe DELABRE, président
- Communauté de communes des Sucs : Bernard GALLOT, président
- Communauté de communes des Marches du Velay : Louis SIMONNET, président
- Pays de la Jeune Loire et ses rivières : Michel PEYRARD, président du conseil de développement du pays
- SIPEP : Bernard GALLOT, président
- SYMPAE : Colette CHAMBONNET, présidente
- Syndicat des eaux de Montregard : Jean FAYARD, président
- Syndicat des eaux de la Semène : Yves SERRANO, président
- Syndicat Eaux du Velay : Pierre RAMAIN, Directeur
- Ville de SAINT-ETIENNE : Geneviève ALBOUY, adjointe au maire
- Conseil général 43 : Jacqueline DECULTIS, élue, représentante CLE

Usagers :

- **Agriculteurs :**
 - Jean-Julien DEYGAS, élu au Bureau Chambre d'agriculture 43
 - Georges BROTTES, GIE Producteurs Fruits Rouges Mont Velay
 - Franck CHAZALLON, FDSEA
 - Fabienne DEMARS, FDSEA
 - Francis VALLA, Haute Loire Biologique
- **Industriels :** Audrey PEYRET, Chargée de mission Environnement à la CCI 43
- **Tourisme :**
 - Daniel VINCENT, Maison du Tourisme 43
 - Madeleine DUBOIS, Syndicat Mixte de Lavalette (SML)
 - Guillaume CHAZOT, Hôtel Bel horizon
- **Défense des consommateurs :**
 - Robert GAGNE, UFC Que choisir 43
- **Associations (pêche, protection de l'environnement...):**
 - Gilbert COCHET, Association Nature Haute-Loire
 - Jean-Luc CAMPAGNE, CPIE du Velay
 - Yanni HADJIDAKIS, président des Amis de la terre
 - Albert VALLET, président APPMA Dunières Riotord
 - Paul FAURANT , président de l'Association des pêcheurs à la ligne d'Yssingaux
 - Pierre MOSSANT, Directeur du CEN Auvergne
 - Mylène PERRIN, chargée de mission Natura 2000 PNR du Pilat
 - PNR des Monts d'Ardèche
- **Hydroélectricité**
 - Edouard BILLAMBOZ, producteur autonome d'électricité 43 - moulin du pêcher
 - Jean-Michel CHANAVA, producteur autonome d'électricité 43
 - Minoterie JOUVE
- **Autres usagers :**
 - Jean-Luc PARREL, Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)
 - Bertrand TEISSEDE, ONF
 - Didier AUBRY, ONF

Services de l'État / partenaires institutionnels

- Christophe TSCHERTER, service assainissement du Conseil général 43
- Agnès ANDRE, technicienne région Auvergne
- Patrick CHEGRANI, DREAL
- Roland VEROT, ONEMA
- Kilpéric LOUCHE, technicien rivière CT Haut Lignon - SICALA
- Cécile CARCELLE, SICALA



Avis des acteurs locaux sur **l'Aménagement du territoire et la gestion des milieux aquatiques**



Sous-groupe 1 de la commission “Aménagement du territoire et gestion des milieux aquatiques”

Sous-groupe 1

Élus

- **Paulette SABOT**, Maire de la commune de Grazac
- **Nathalie ROUSSET**, Présidente de la CLE et vice-Pdte du SICALA, élue du Chambon-s/ Lignon
- **Yves FRUCHARD**, élu de la commune des Villettes
- **Jean TEYSSIER**, élu de la commune des Raucoules
- **Frédéric ANDRE**, élu de la commune du Chambon-s/ Lignon

Usagers

- **René VALLA**, association pour le Préservation des Paysages exceptionnels du Mézenc (APPEM)
- **Mme et Mr DEMARS**, pisciculteurs à Champclause
- **René DEMARS**, producteur autonome d’hydro-électricité (micro-centrale) à Tence
- **Sylvain MARION**, agriculteur. Chambre départementale des jeunes agriculteurs
- **Mireille GARDES**, technicienne à la Chambre d’agriculture 43
- **Stéphane NICOLAS**, technicien à la Fédération de pêche 43 - FDPPMA 43

Services de l’État

- **François PENAUD**, Agence de l’Eau Loire Bretagne
- **Jean-Marc REVEILLEZ**, DDT 43 (Direction Départementale des Territoires)

Positionnements Acteurs	Avis des acteurs sur le diagnostic (Atouts / Problématiques)	Tendances historiques et évolutions pressenties	Pratiques et mesures mises en place sur le territoire (actions conduites, projets...)	Attentes, besoins, axes de travail du SAGE... exprimés par les acteurs
ÉLUS (sous-groupe 1)				
Paulette SABOT , Maire de la commune de GRAZAC	• La majorité des zones humides se situent sur des terrains privés. Les propriétaires ne connaissent pas forcément l'existence de zones humides sur leur terrain et les réglementations associées (cf. respect de la réglementation pour les ZH supérieures à 1000 m²) • La commune de Grazac a connu une pollution d'origine agricole avérée sur une source, ce qui a eu des impacts forts sur l'AEP. • Potentiel touristique et écologique intéressant sur le territoire	• La présence de forages agricoles pourrait perturber l'équilibre hydrologique.	• La commune a élaboré récemment son PCS (<i>Plan Communal de Sauvegarde</i>) et DICRIM (<i>Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs</i>) sur tous les risques dont le risque inondation et rupture de barrage.	• Concilier le développement socio-économique du territoire avec la préservation de l'environnement. • Communiquer / informer sur les zones humides, leur nécessaire protection et sur la réglementation associée. • Sensibiliser les touristes et les locaux aux richesses écologiques du territoire (création de sentiers pédagogiques le long des rivières, sensibilisation sur la faune / flore...) • Surveiller la qualité des eaux (suivi de l'assainissement collectif, plan d'épandage, suivi des pratiques agricoles...)
Nathalie ROUSSET , Présidente de la CLE et vice-Pdte du SICALA. Élue du Chambon-s/ Lignon	• Réflexion sur l'impact des retenues collinaires sur l'hydrologie des cours d'eau (cultures des fruits rouges à l'aval du bassin versant) • L'absence de la ripisylve sur certains tronçons semble naturelle. • Les pressions de l'agriculture sur la qualité des eaux ne sont pas avérées. L'étude de 2003 faisant état de pollution agricole repose sur des hypothèses et non sur la réalité. • Les résidus présents au fond de la retenue de Lavalette expliquent l'eutrophisation du plan d'eau. • Dysfonctionnement sur les réseaux de collecte des eaux usées (bypass 200 à 300 jours non lié à des périodes de pluies). Interrogation sur la présence de cette eau dans les réseaux (eaux issues des zones humides ?) • Présence d'espèces invasives telles que la Renouée du Japon en bordure de cours d'eau mais également le long des routes.	• L'évolution climatique a un impact sur l'hydrologie des cours d'eau.	• Expérience de restauration d'une zone humide sur le plan d'eau du Fay s/ Lignon • Le programme en cours du Contrat Territorial sur la qualité des eaux associe activement les agriculteurs qui ont bien suivi les mesures. • Le Contrat de la Dunière a conduit une expérimentation sur les espèces invasives et mis en place des actions de traitement de la Renouée du Japon (sensibilisation auprès des habitants et élus, explication des modes particuliers d'éradication...).	• Priorité de l'assainissement collectif qui constitue un véritable "défi" au regard des coûts importants pour les collectivités. • Sensibiliser les populations et élus à la présence des espèces invasives et à leur gestion. • Mettre en place une communication pédagogique adaptée pour faire connaître et valoriser les richesses patrimoniales des cours d'eau (moules perlières, écrevisse à pattes blanches...) tout en veillant à ce que cette information ne conduise pas à leur dégradation (car faire savoir = inciter les populations à les découvrir mais à potentiellement les fragiliser). • Besoin d'une étude sur l'impact des épandages imposé sur une courte durée.
M. Yves FRUCHARD , élu de la commune des VILLETES	• Besoin d'identifier les ouvrages qui sont actuellement franchissables ou pas. (Réponse : la franchissabilité des ouvrages est connue sur la bassin du Lignon)			• Restaurer les zones humides et éviter les drainages non nécessaires. • Prendre en compte l'augmentation de la population et des besoins en eau, spécialement lors des saisons touristiques. • Repérer les sources de pollutions végétales, animales et humaines.

Positionnements Acteurs	Avis sur le diagnostic (Atouts / Problématiques)	Tendances historiques et évolutions pressenties	Mesures mises en place sur le territoire (actions conduites, projets...)	Attentes, besoins, axes de travail du SAGE... exprimés par les acteurs
Jean TEYSSIER, conseiller municipal à Raucoules	Les zones humides peuvent constituer des contraintes en matière d'urbanisme (exemple sur les Vastres où le projet a dû être modifié / adapté du fait de la présence d'une zone humide).	L'évolution du climat (moins de neige) est responsable des étiages plus marqués sur les cours d'eau.		- Améliorer la qualité de l'eau même si beaucoup d'efforts ont été réalisés par les communes (stations d'épuration), par les particuliers (fosses septiques) et par les agriculteurs. - Mieux gérer les boues de stations d'épuration
M. Frédéric ANDRE, élu du Chambon s/Lignon	- Les richesses naturelles du bassin ne sont pas suffisamment connues et valorisées. - Interrogation sur la pertinence de mise en place de bassins écrêteurs de crue (cf. Réponse de JM Réveillez : l'expérience sur le plan Loire amont montre que l'efficacité des bassins écrêteurs est limitée au regard de l'investissement généré par la construction de ces ouvrages).			- Développer une communication pédagogique grand public et une démarche de valorisation (sentiers avec des panneaux explicatifs, implantation de panneaux dans des lieux stratégiques comme les sources de Chauydeyrolles, la plage du Chambon....). La base de loisirs de Lavalette pourrait être la "porte d'entrée" de cette communication pour remonter jusqu'à l'amont du bassin versant. - Mettre en place une communication "éducative" de changements de pratiques (économies d'eau) et de promotion des moyens associés (toilettes sèches par exemple).
USAGERS (sous-groupe 1)				
René VALLA, association pour la Préservation des Paysages exceptionnels du Mézenc (APPEM)	- Impacts des résineux (Douglas, épicéas...) sur les cours d'eau et les zones humides (consommation d'eau notamment, ensablement). Nécessité de distinguer ce qui relève des plantations de l'enrésinement naturel. - Les seuils (levées) constituent des réservoirs biologiques importants contrairement à ce que "l'idéologie technique" semble réfuter en visant la suppression des seuils pour garantir la franchissabilité des espèces piscicoles.	- Disparition par drainage des belles zones humides présentes sur le territoire il y a 50 ans. - Perte de la fonction écologique des zones humides aujourd'hui.		- Adopter un principe de précaution sur les zones humides : - Restaurer les zones humides dégradées. - Favoriser l'acquisition des zones humides par les collectivités ou l'État - Étudier le rôle des petits barrages sur les rivières (moulins, seuils..) et leurs impacts sur la vie écologique. - Réglementer les boisements et reboisements en s'appuyant sur les dispositions du code rural (à l'exemple de Riotord).

Positionnements Acteurs	Avis sur le diagnostic (Atouts / Problématiques)	Tendances historiques et évolutions pressenties	Mesures mises en place sur le territoire (actions conduites, projets...)	Attentes, besoins, axes de travail du SAGE... exprimés par les acteurs
Mme et M DEMARS, pisciculteurs à Champclause	• Vouloir favoriser la montaison des espèces par des échelles à poissons est défavorable à certaines autres qui sont déjà présentes (les espèces qui montent deviennent alors prédatrices). Il est préférable de conserver la situation actuelle avec les seuils sans aider les espèces à remonter, qui sans aide peuvent, pour certaines y arriver naturellement. • Les ouvrages tels que les moulins ont un effet bénéfique sur la vie écologique : oxygénation des milieux, décolmatage des fonds par effets de chasse...	• Augmentation des besoins en eau potable, notamment en période estivale (consommation plus importante des touristes sans respect des économies d'eau). • Impact du réchauffement climatique sur l'hydrologie (évaporation des eaux) : l'eau des cours d'eau était plus fraîche il y a plusieurs décennies. • Les espèces invasives comme l'Écrevisse signal ou américaines sont présentes mais régulées par l'introduction du canard de barbarie ou du héron qui s'en nourrissent		• Conserver les seuils et ne pas forcer la montaison des espèces (inutilités des échelles à poissons)
René DEMARS, producteur autonome d'hydroélectricité (micro-centrale) à Tence	• Les prises d'eau pour l'hydroélectricité n'ont pas d'impacts sur la circulation des espèces.	Les assecs d'aujourd'hui ne sont pas plus importants que dans les années d'après guerre.		• Éviter les drainages excessifs sur les zones humides • Ne pas araser les levées (seuils) qui restent des "viviers" pour les truites.
M Sylvain MARION, agriculteur à Tence Chambre départemen- tale des Jeunes agricul- teurs	• La décomposition des feuillus de la ripisylve est-elle source de pollution au phosphore ? (cf. Réponse de S. Nicolas : la faune des cours d'eau a besoin de cette décomposition pour vivre).	• Les zones humides ne sont plus asséchées par drainage mais entretenues par des rases • Les zones humides sont aujourd'hui entretenues par les agriculteurs. Si aucun entretien n'est réalisé, la zone humide a tendance à s'élargir et à réduire les surfaces agricoles.		• Sensibiliser les agriculteurs aux économies d'eau
Mireille GARDES, Technicienne à la Chambre d'agriculture 43	• La prise en compte des zones humides dans l'urbanisme se traduit souvent par des mesures de compensation sur des terrains agricoles fertiles. Ceci contraint alors l'exercice de la profession agricole. • La création de zones humides artificielles n'est pas la solution à rechercher. • La surfertilisation est faible sur le bassin versant. • Les contraintes réglementaires d'épandage ont des impacts sur le milieu : obligation d'épandre sur 1 mois l'équivalent de 6 mois de stockage de fumier (à l'automne) où la végétation n'est pas active pour absorber ces matières et avec un risque de lessivage des sols important.	• Les pratiques de drainage des années 80-90 ont aujourd'hui disparu. • Situation de pénurie d'eau plus marquée qu'auparavant sur le Mézenc : recherche d'autres moyens d'approvisionnement par le monde agricole (citerne d'eau) du fait de l'assèchement de sources en amont. • Sur la qualité des eaux : des efforts ont été réalisés par les agriculteurs (notamment sur les grosses installations) pour se mettre aux normes.	• Expérience dans le cadre des programmes européens Leader de mise en place de 75 points d'abreuvement entretenus (dont 25 sur le Haut-Lignon) pour éviter de drainer les zones humides et permettre aussi de garantir la sécurité sanitaire du bétail. • Efforts d'économie d'eau par les agriculteurs (recyclage des eaux des salles de traite, récupération des eaux de pluie) • Mise en place de plans d'épandage.	• Informer / sensibiliser sur les zones humides et leur nécessaire préservation • Poursuivre la sensibilisation sur les bonnes pratiques agricoles • Aider les agriculteurs à acquérir les moyens matériels propices à la réduction des consommations d'eau.

Positionnements Acteurs	Avis sur le diagnostic (Atouts / Problématiques)	Tendances historiques et évolutions pressenties	Mesures mises en place sur le territoire (actions conduites, projets...)	Attentes, besoins, axes de travail du SAGE... exprimés par les acteurs
Stéphane NICOLAS, Fédération de Pêche FDPPMA 43	- Plusieurs paramètres expliquent les impacts sur les espèces : l'hydrologie naturelle, le réchauffement des eaux lié à l'absence de ripisylve, la qualité des eaux. - L'absence de ripisylve sur certains tronçons du cours d'eau n'est pas naturelle et s'explique par des facteurs anthropiques (piétinement des animaux....). - Les impacts de l'activité agricole sur la qualité des eaux existent. Le développement algal l'été atteste de la présence de phosphore issu de l'agriculture. - Problématique du phosphore dans les sédiments de Lavalette. Il faudrait dans un premier temps éviter tout apport de phosphore dans le barrage pour éviter d'en avoir encore davantage dans les sédiments. Sur la continuité écologique (piscicole et sédimentaire) - Les tronçons court-circuités (retenue de Lavalette et de la Chapelette) ne sont pas perturbés d'un point de vue piscicole mais plus dans le transit sédimentaire. Relèvement du débit réservé sur le barrage de Lavalette (650 l/s). - Les nombreux seuils sur le bassin versant du Lignon créent des retenues larges qui favorisent, par effet cumulatif, la perte des habitats (ensablement, réchauffement des eaux...). - Enjeux de conservation de l'Écrevisse à pattes blanches dans le cadre de Natura 2000. La méconnaissance de cette espèce par les populations peut avoir des incidences sur sa préservation (confusion entre les espèces autochtones protégées et celles importées comme l'Écrevisse signal ou américaine, introduction de ces espèces invasives sur des sites où l'Écrevisse à pattes blanches est encore présente...)	La gestion des zones humides s'est améliorée mais l'entretien reste encore "violent" à certains endroits (large drainage par exemple).	Actions de sensibilisation mises en place par l'AAPPMA du Haut-Lignon pour informer les pêcheurs sur la richesse halieutique des cours d'eau du Lignon et pour les sensibiliser à la protection des milieux	- A minima préserver la qualité actuelle des milieux aquatiques (cours d'eau et zones humides) - Définir des objectifs de gestion des zones humides plus ambitieux sur certains secteurs pour assurer une meilleure fonctionnalité des cours d'eau. - Améliorer la qualité physico-chimique des cours d'eau, en travaillant notamment sur l'assainissement domestique et les rejets des piscicultures. - Conduire une étude sur les ressources en eau disponible et les prélèvements afin de définir des priorités d'actions pour la préservation d'une hydrologie compatible avec les espèces, notamment sur le Haut-Lignon. - Améliorer la continuité écologique des cours d'eau en priorisant l'aménagement/ le traitement des seuils sans usage.

Positionnements Acteurs	Avis sur le diagnostic (Atouts / Problématiques)	Tendances historiques et évolutions pressenties	Mesures mises en place sur le territoire (actions conduites, projets...)	Attentes, besoins, axes de travail du SAGE... exprimés par les acteurs
SERVICES de l'ÉTAT (sous-groupe 1)				
François PENAUD, Agence de l'eau Loire Bretagne	• Pression touristique sur la ressource en eau (AEP). Nécessité de travailler sur les économies d'eau (par exemple réduction des fuites sur les réseaux AEP...). • L'expérience montre que la ripisylve se reconstitue souvent sur des secteurs qui ne sont plus soumis au pâturage. • Même si la qualité des eaux n'est pas si mauvaise, l'eau à Tence, par exemple, n'est pas celle souhaitée par la DCE (Directive Cadre sur l'Eau). • Les efforts doivent être portés sur l'assainissement collectif, prioritairement sur les réseaux. Interventions très coûteuses pour les collectivités. Le prix actuel de l'eau ne semblerait donc pas adapté au regard des investissements nécessaires.		• Des dispositifs financiers existent pour favoriser l'acquisition foncière et la restauration (renaturation) de la fonctionnalité des zones humides.	• Préserver / restaurer le maillage entre toutes les zones humides (effet cumulatif) et leurs interconnexions. • Valoriser le fort potentiel naturel (milieux aquatiques, paysages...) sur le haut du bassin versant relativement préservé. • Forte responsabilité de l'amont vis-à-vis de l'aval (pour l'usage AEP, pour la qualité des eaux..). • Mieux partager la ressource entre les usages pour diminuer la pression sur l'eau disponible. Développer des partenariats avec les territoires bénéficiant de la ressource en eau. • Restaurer la continuité écologique et morphologique. • Maîtriser la colonisation rapide des plantes envahissantes. • Concilier le développement économique/ touristique avec la préservation des milieux
Jean-Marc REVEILLEZ, DDT 43	• Les zones humides doivent être prises en compte dans les projets d'urbanisme mais le principe de compensation n'est pas la solution à rechercher en priorité. En effet, le principe de compensation ne doit pas primer sur l'éviction totale des impacts et sur la préservation de la zone humide - cf SDAGE) • La ville de St Etienne pourrait techniquement favoriser le transit sédimentaire par effet de chasse de la retenue de Lavalette. Pour l'instant, rien n'est prévu. • Territoire relativement préservé malgré la présence d'ouvrages structurants. • La faiblesse de l'hydrologie doit amener chacun à prendre conscience que le "château d'eau" du Lignon n'est pas inépuisable.	• Aujourd'hui les zones humides sur le territoire sont entretenues et non plus drainées comme c'était le cas dans les années 80. On assiste donc à une évolution positive de la gestion des zones humides. • La pression sur les zones humides serait plus associée à l'urbanisation mais qui reste limitée sur le territoire.		• Informer/ sensibiliser sur les zones humides (ce que sont les zones humides et leur diversité car toute zone humide n'est pas forcément une tourbière). Valoriser le rôle fonctionnel des zones humides. • Sensibiliser à la fragilité de la ressource en eau (pédagogie sur les économies d'eau) • Poursuivre les efforts sur l'assainissement • Mieux valoriser les milieux aquatiques auprès du grand public



Sous-groupe 2 de la commission “Aménagement du territoire et gestion des milieux aquatiques”

Sous-groupe 2
Élus
• Jean-Pierre ACHARD, Maire de la commune de Montregard • Guy LAURENSON, adjoint de la commune des Villettes • Nathalie ROUSSET, Présidente de la CLE et vice-Pdte du SICALA, élue du Chambon-s/ Lignon • Alain VALLA, conseiller municipal des Vastres • Pierre CHABANEL, adjoint au maire de Montfaucon-en-Velay
Usagers
• Karen SOUVIGNET, Agricultrice, élue à la Chambre d'agriculture 43 • Enimie CASTAGNIÉ, Syndicat des Producteurs Forestiers Sylviculteurs de Haute-Loire • Grégory JOVIGNOT, SOS Loire Vivante • Etienne FAUTRAD, Directeur du SICALA 43 • Jacques GRIMAUD, Service environnement du Conseil général 43
Services de l'État
• Jean-Claude CHARBONNIER, DDT 43

Positionnements Acteurs	Avis des acteurs sur le diagnostic (Atouts / Problématiques)	Tendances historiques et évolu- tions pressenties	Pratiques et mesures mises en place sur le territoire (actions conduites, pro- jets...)	Attentes, besoins, axes de travail du SAGE... exprimés par les acteurs
ÉLUS (sous-groupe 2)				
Jean-Pierre ACHARD Maire de Montregard, Vice-président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE	• Les zones humides sont très intéressantes et indispensables grâce à leur fonction de soutien des étiages sur un territoire où les ressources en eau sont limitées. • Forte pression agricole et urbanistique (plus limitée) sur les zones humides. • La retenue de Lavalette a un impact fort sur le débit du Lignon aval. Besoin de mesurer l'impact réel sur cette section (notamment pour le maintien des habitats) et connaître l'état d'avancement du débit réservé demandé à la ville de St Etienne. (cf. réponse de S. Nicolas sous-groupe 1) • Incohérence et iniquité sur les arrêtés sécheresse : restriction d'eau imposée sur les usagers de l'amont tandis que les utilisateurs de Lavalette ne sont pas contraints. • La solidarité aval/ amont ne fonctionne pas. Contraintes supplémentaires imposées aux communes amont en terme de qualité de la retenue. Le classement de Lavalette en captage Grenelle renforce les contraintes (nitrates, phosphore) sur tout le bassin d'alimentation amont. • Nécessité de faire des efforts supplémentaires sur la sensibilisation à la réduction des phosphates (cf réponse d'E. Fautrad). • Interrogation sur les effets de l'arasement des ouvrages (seuils...) : risque d'augmentation des crues ? Fuite des sédiments ?	• Réduction des aides financières aux communes (Conseil général 43 notamment) pour l'amélioration des rendements de leurs réseaux d'AEP. • Tendance à la baisse des consommations d'eau potable, expliquée par le prix et par les effets positifs de la sensibilisation.	• Le Contrat territorial du Haut-Lignon prévoit de recréer une ripisylve sur la Brossette pour stabiliser notamment les berges (cf problème d'érosion évoqué page suivante par K. Souvignet)	• Besoin de recenser toutes les zones humides sur le bassin versant.
Nathalie ROUSSET , Présidente de la CLE et vice-Pdte du SICALA. Élue du Chambon-s/ Lignon			• L'accompagnement des MAE (<i>Mesures Agro-Environnementales</i>) dans le cadre du Contrat territorial du Haut-Lignon, notamment sur les mesures "Zéro ferti", ne peut être que très positif car il permet d'abaisser les intrants (ou de maintenir cette pratique) et donc la pression sur les zones humides.	
Guy LAURENSON , adjoint de la com- mune des Villettes	• Interrogation sur les raisons de la dégradation des zones humides. • Les zones humides peuvent être contraignantes pour l'urbanisme. Cas d'une zone industrielle construite sur un ancien marais et qui est régulièrement inondée (interception des eaux de ruissellement). • Les communes connaissent bien l'état de leurs réseaux (rendement à 86% sur la commune des Villettes, à 40-50% sur Monistrol). La réduction des fuites sur les réseaux est très coûteux pour les communes qui souvent n'interviennent que ponctuellement sur des grosses fuites. • Méconnaissance des campagnes de communication conduites par le SICALA sur la réduction des phosphates. • Difficulté d'éradiquer la Renouée du Japon, espèce invasive.			• Résoudre les fuites sur les réseaux d'eau potable.

Positionnements Acteurs	Avis des acteurs sur le diagnostic (Atouts / Problématiques)	Tendances historiques et évolutions pressenties	Pratiques et mesures mises en place sur le territoire (actions conduites, projets...)	Attentes, besoins, axes de travail du SAGE... exprimés par les acteurs
Alain VALLA, conseiller municipal des Vastres	• Les zones humides ont un grand intérêt. • Le piétinement du bétail en bordure de cours d'eau dégrade les berges et altère la qualité des eaux. (cf. réponse de Karen Souvignet sur l'aménagement de points d'abreuvement). • Contraintes des zones humides pour les projets des communes. Cas sur Les Vastres où un projet photovoltaïque a été freiné car situé sur une zone humide bien que ne touchant pas le sol. • La gestion des rendements des réseaux devrait incomber aux Syndicat d'eau potable et non aux communes directement.	• Paradoxe : aujourd'hui on doit protéger les zones humides en évitant les drainages alors qu'autrefois les agriculteurs étaient subventionnés pour drainer.		• Valoriser auprès des stéphanois les efforts réalisés par les communes de Haute-Loire sur la préservation de la ressource en eau. • Poursuivre les efforts de tous pour le maintien de la qualité des eaux mais sans accélération (tenir compte du temps nécessaire pour tous).
Pierre CHABANEL adjoint au maire de Montfaucon-en-Velay	• Sur l'amont du bassin versant, les communes utilisent les sources et/ou pompent dans les cours d'eau pour garantir l'approvisionnement en eau potable des populations mais elles n'ont pas d'autres solutions (peut-être le stockage de l'eau en hiver) ?.			
USAGERS (sous-groupe 2)				
Karen SOUVIGNET, Agricultrice, élue à la Chambre d'agriculture 43	• Besoin de préciser la date de l'inventaire des zones humides cité dans le diagnostic du SAGE ainsi que la définition utilisée pour les zones humides. • La zone humide rend difficile le passage des machines et le pâturage. Les terrains situés en zone humide risquent de devenir des jachères. • La réduction de la période d'épandage des effluents d'élevage sera encore plus impactante pour le milieu (concentration sur une période plus courte de tous les épandages). A noter que la gestion des effluents des bâtiments d'élevage pose le plus de difficulté. • Érosion des berges par le piétinement du bétail (solution trouvée par les points d'abreuvement - cf colonne ci-contre) mais érosion également par les crues (morceaux de parcelles emportées sur la Brossettes et l'Auze). (cf. Réponse de JP Achard) • L'attractivité touristique sur le plan d'eau de Lavalette n'est peut-être pas compatible avec la qualité des eaux. L'amélioration de la qualité des eaux demandée aux communes amont pourrait être financée par les retombées économiques de la base de loisirs de Lavalette.	• Tendance actuelle à ne plus drainer les zones humides, ce qui est contraire à la politique passée où des subventions étaient allouées pour le drainage. • La MAE est un bon outil mais sa pérennité dans le cadre de la PAC n'est pas assurée. De plus elle ne permet pas aux agriculteurs de demander ensuite des PHAE (Prime herbagère agroenvironnementale) . De plus, incertitude de l'évolution de l'agriculture face à la nouvelle PAC	• Aménagement de points d'abreuvement du bétail sur le Pays de la Jeune Loire dans le cadre du programme Leader. Les agriculteurs ont bien adhéré à cette solution qui fonctionne très bien pour réduire le piétinement en bordure de cours d'eau. • En revanche, peu d'adhésion des agriculteurs aux MAE spécifiques au maintien des zones humides. • Faible engagement des agriculteurs dans la rénovation de leurs bâtiments d'élevage (les obligations réglementaires imposent des transformations très coûteuses).	• Économiser l'eau en réduisant les fuites sur les réseaux d'AEP • Compenser les efforts faits sur la qualité de Lavalette par un soutien financier de St Etienne sur la réhabilitation des réseaux, sur la communication...

Positionnements Acteurs	Avis des acteurs sur le diagnostic (Atouts / Problématiques)	Tendances historiques et évolutions pressenties	Pratiques et mesures mises en place sur le territoire (actions conduites, projets...)	Attentes, besoins, axes de travail du SAGE... exprimés par les acteurs
Enimie CASTAGNIÉ, Syndicat des Producteurs Forestiers Sylviculteurs de Haute-Loire	• Réflexion sur la possibilité de maintenir des boisements en zones humides mais avec des types de boisement différents (rechercher des retours d'expérience à ce sujet). • Le CET (Centre d'Enfouissement Technique) de Villemarchais ne constitue-t-il pas un point noir de pollution des milieux ? • La suppression des ouvrages pour assurer la franchissabilité piscicole et sédimentaire risque de faire disparaître de nombreux ouvrages patrimoniaux tel qu'un moulin sur le Mousse, ouvert lors des journées du patrimoine. • Le boisement ne serait-il pas une solution pour l'éradication de la Renouée du Japon ? (cf. Réponse d'E. Fautrad)	• Comme pour l'agriculture, des subventions ont été données autrefois pour boiser. Aujourd'hui il est conseillé de déboiser mais les terrains déboisés ne sont plus intéressants pour l'agriculture (restes de souches gênant pour le pâturage). • Les impacts de l'assainissement ne vont-ils pas s'accroître avec l'augmentation envisagée de la population sur ce territoire ? • Évolution des pratiques sylvicoles : prise de conscience progresse sur le recul des résineux en bord de cours d'eau (production pas intéressante, perte de terrain).	• Sur les parcelles agricoles, un travail a été réalisé pour décliner et mettre en œuvre des pratiques favorables au maintien des zones humides. Il n'existe pas de réflexion équivalente en secteur forestier : que faire des zones humides déboisées ? Les boisements sur de nombreuses zones humides vont en effet arriver à termes, beaucoup de coupes à venir... Nécessité donc de trouver rapidement des solutions.	• Le SAGE devra éviter de proposer des dispositions qui, dans quelques années, seront devenues contradictoires avec la philosophie de gestion des milieux (exemple du drainage ou des plantations préconisées à un moment puis bannies quelques décennies plus tard). • S'interroger sur le devenir des zones déboisées (les zones plantées dans les années 50 vont bientôt être déboisées). • Sensibiliser les entrepreneurs de travaux forestiers et les propriétaires forestiers au déboisement et au bon entretien des parcelles boisées. Les informer sur l'impact des résineux sur les milieux. • Se donner les moyens financiers, humains (motivations) et de communication sur ce territoire attractif, qui fait la fierté de ses habitants. • Construire le SAGE en tenant compte de la pression démographique future et ses impacts sur la qualité et la quantité d'eau. • Le SAGE doit aboutir à du concret.
Grégory JOVIGNOT, SOS Loire Vivante	• Les zones humides jouent un rôle très important. Par exemple lors de la sécheresse de 2003, elles ont été très utiles pour faire pâturer les animaux. • Pour préserver les zones humides, il faut prendre en compte leur champ d'alimentation. • Lien à faire entre le rendement des réseaux et les secteurs critiques d'un point de vue hydrologique. • La réserve de Lavalette est un atout pour le territoire. Les efforts sont faits au nom de la solidarité amont/aval. • Impacts cumulatifs des barrages sur la fonctionnalité piscicole. • Nécessité de conserver la ripisylve et ses fonctions sur les petits cours d'eau	• Au niveau national, 50 % des zones humides ont disparu.	• En cas d'imperméabilisation d'une zone humide, le SDAGE demande une compensation de 200%. L'objectif prioritaire à viser n'est cependant pas la compensation mais le maintien / la non destruction de la zone humide. • Mise en place d'actions de sensibilisation auprès des scolaires et des populations (en partenariat avec le SICALA).	• Viser dans le SAGE des objectifs de très bon état sur les têtes de bassin versant. • Préserver / Restaurer les zones humides • Sensibiliser les populations et les scolaires à la préservation qualitative et quantitative de l'eau. Renouveler régulièrement cette sensibilisation. Impliquer la ville de St Etienne dans cette communication (en compensation des efforts réalisés par l'amont). • Améliorer / restaurer la continuité écologique : travailler sur les principaux axes de migration des espèces où le gain de fonctionnalité sera le plus important (cf. S'appuyer sur le classement des cours d'eau).

Positionnements Acteurs	Avis des acteurs sur le diagnostic (Atouts / Problématiques)	Tendances historiques et évolutions pressenties	Pratiques et mesures mises en place sur le territoire (actions conduites, projets...)	Attentes, besoins, axes de travail du SAGE... exprimés par les acteurs
Etienne FAUTRAD Directeur du SICALA 43	• Paradoxe sur la consommation d'eau : les baisses de consommation vont générer une diminution de revenus pour les syndicats d'eau et la nécessité induite d'augmenter le prix de l'eau. Les efforts réalisés par les particuliers ne sont alors pas récompensés et incitatifs. • Iniquité entre les communes en amont de Lavalette qui font des efforts pour le maintien de la qualité des eaux et l'aval qui profite de cette ressource. • Points de pollution à intégrer : la pisciculture de Fay s/ Lignon et la laiterie d'Araules. (cf. réponse de JC Charbonnier de la DDT). • La lutte contre la colonisation de la Renouée passe par un épuisement (coupe répétée) ou par une mise en concurrence (couvert végétal). Mais l'éradication complète est difficile.	• Efforts importants de la profession agricole dans l'amélioration de la qualité des eaux. • Nécessité de capitaliser pour prévoir un programme de restauration des réseaux AEP sur 20 ans (réduction des fuites).	• Campagne de communication sur la réduction des phosphates "<i>Protégeons le Lignon, même à la maison !</i>" mise en place par le SICALA en 2010 avec des animations en supermarchés. - A noter que le prix plus élevé des produits sans phosphate peut être un facteur limitant de cette sensibilisation. • Le 10^{ème} programme de l'Agence de l'Eau permet d'aider financièrement les propriétaires d'ouvrage prioritaires Grenelle et en liste 2. • Nécessité d'un traitement régulier et suivi de la lutte contre les espèces invasives. Pour exemple, les actions de lutte contre la Renouée du Japon réalisées dans le cadre du Contrat territorial de la Dunière ont été bénéfiques pendant 5 ans mais méritent d'être poursuivis durablement.	• Développer une vraie solidarité amont / aval : faire participer les consommateurs d'eau aux actions de préservation de la qualité de l'eau potable (augmentation du prix de l'eau de quelques centimes).
Jacques GRIMAUD, Service environnement du Conseil général 43		• Amélioration de la franchissabilité des ouvrages grâce à leur mise en conformité dans le cadre des classements liste 2 et à un renforcement des moyens dans le département (cf. ci-contre)	• Réflexion en cours sur la franchissabilité à l'échelle du département de la Haute-Loire sur les 360 ouvrages prioritaires. Embauche prévue de 2 chargés de mission "Continuité écologique", un au sein du SICALA, un à la Fédération de pêche. Ces chargés de mission accompagneront les propriétaires dans la mise en conformité de leurs ouvrages sous 5 ans. Les propriétaires concernés recevront prochainement un courrier.	• Encourager les économies d'eau sur les secteurs critiques. • Identifier précisément les sources de pollution domestique, agricole, industrielle et développer les moyens associés (assainissement...) • Poursuivre les efforts d'entretien et de restauration des cours d'eau. • Valoriser les éléments remarquables (biodiversité et zones humides).
SERVICES de l'ÉTAT (sous-groupe 2)				
Jean-Claude CHARBONNIER DDT 43	• Dans l'étude de 2005 sur les zones humides, le seuil de surface était de 0.5 ha et les zones humides en partie boisées n'ont pas été prospectées de façon systématiques • Les zones humides ont été dégradées par le drainage et le boisement. • L'impact de l'assainissement sur la qualité des eaux tient davantage aux dysfonctionnements des réseaux unitaires et des déversoirs d'orage plus qu'au mauvais fonctionnement des stations d'épuration. • L'enrésinement est problématique pour la morphologie des cours d'eau. Les propriétaires forestiers ne connaissent pas toujours les impacts de leur plantation sur les milieux. • La continuité écologique est l'enjeu n°1 sur la Dunière avec une forte densité d'ouvrages sur les cours d'eau	• Le dysfonctionnement de l'assainissement sur certaines communes peut constituer un frein à l'urbanisation et à l'accueil de nouvelles populations.	• La révision des débits réservés (passage à 1/10^{ème} du module au 1^{er} janvier 2014) va améliorer la situation en aval de la pisciculture du Fay s/ Lignon. • Appui prochain de la DDT aux communes propriétaires d'ouvrages sur les cours d'eau (seuils, petits barrages...). • Dans le cadre du Contrat de restauration de la Dunières, beaucoup d'ouvrages ont été aménagés pour améliorer la franchissabilité. Ces actions devront être poursuivies dans un 2^{ème} contrat. Les collectivités sont réticentes à s'engager pour des raisons financières, l • Le PPRI à Riotord sera finalisé après les travaux engagés dans le cadre du PAPI (pont refait, capacité du lit revu pour faire transiter la crue décennale...)	• Besoin de recenser toutes les zones humides sur le bassin versant. • Ne pas sanctuariser les zones humides : autoriser les usages agricoles sur ces zones en mettant en places des pratiques d'entretien adapté (rigole et non pas du drainage). • S'interroger sur le devenir des zones humides déboisées croissantes (le SDAGE ne propose rien à ce sujet). • Sensibiliser les agriculteurs aux fonctions de la ripisylve, notamment comme maintien et stabilisation des berges

Sous-groupe 1

Les ATOUTS exprimés par les acteurs

- Potentiel important lié à l'eau (milieux humides et leurs rôles (soutien des étiage...) + attractivité touristique (valeur paysagère, écologique...)
- Qualité des milieux préservée (cours d'eau - habitats/espèces, zones humides)
- Efforts réalisés en matière d'assainissement
- Valeur patrimoniale de certains ouvrages (levées)
- Disponibilité de la ressource en eau (stockage de Lavalette)
- Évolution positive des pratiques liées à la gestion des zones humides (améliorations des pratiques d'entretien par des rases -faible impact)

Les PROBLÉMATIQUES exprimées par les acteurs

- Faiblesse des débits à l'étiage
- Zones humides en diminution ou dégradées (drainages parfois excessifs)
- Qualité de l'eau à surveiller : assainissement / pisciculture (problématiques avérées), pollutions diffuses
- Gestion des boues des stations d'épuration
- Problématiques de continuité écologique
- Impacts des plantations de résineux en bord de cours d'eau et sur les zones humides
- Présence d'espèces invasives en bords de cours d'eau et sur une grande partie du bassin versant.
- Effets cumulatifs des perturbations sur les cours d'eau pour les espèces aquatiques (faibles débits, qualité de l'eau, température, manque de ripisylve, ouvrages).
- Manque de sensibilisation et de communication sur les espèces et habitats (cours d'eau, zones humides), sur les économies d'eau, restauration de milieux, sur la réglementation en vigueur (zones humides), sur l'outil SAGE.

Sous-groupe 2

Les ATOUTS exprimés par les acteurs

- Territoire de grande qualité et attractif (qualité des milieux et des paysages)
- Milieux préservés : zones humides, cours d'eau, espèces patrimoniales
- Forte mobilisation des acteurs sur ce territoire . Acteurs agricoles (MAE, programme Leader...), acteurs forestiers (recul des résineux, exploitations forestières...), collectivités (Contrat territorial du Haut-Lignon, Contrat de restauration sur la Dunière...).

Les PROBLÉMATIQUES exprimées par les acteurs

- Ressource quantitative : impacts de la retenue de Lavalette sur les milieux (Lignon aval).
- Qualité des eaux à améliorer / poursuivre : assainissement (dysfonctionnement des réseaux unitaires), gestion des bâtiments d'élevage, points ponctuels de pollution industrielle.
- Économie d'eau (réduction des fuites sur les réseaux)
- Risque d'accentuation des pressions (qualité notamment sur les steps qui sont déjà défaillantes ou insuffisantes, besoins en eau...) par l'augmentation démographique.
- Pression sur les petits cours d'eau (disparition de la ripisylve, érosion)
- Espèces invasives
- Altération des zones humides mais contraintes pour l'urbanisme et l'exercice de la profession agricole.
- Enrésinement sur les têtes de bassin
- Impacts cumulés des petits ouvrages (manque de continuité)

Études / demandes de compléments

- Amélioration de la connaissance sur la ressource (disponibilité et état de la ressource, besoins humains, besoins des milieux, évolution du climat)
- Amélioration de la connaissance sur les problématiques de qualité d'eau (phosphore, nitrates) et les facteurs de dégradation (usages, pratiques)
- Évaluation du rôle des barrages
- Étudier l'impact des épandages imposés sur une courte durée.
- Peu d'information sur le transit sédimentaire. Interrogations sur les petits seuils.

Attentes, besoins, axes de travail du SAGE... mis en évidence par l'ensemble des acteurs

- Concilier le développement des territoires avec la préservation des milieux (besoins, activités socio-économiques, milieux)
- Développer une solidarité financière aval/ amont
- Favoriser les retombées socio-économiques de la préservation de l'environnement local (création de métiers de l'eau, métiers de l'éco-tourisme)
- Renforcer la communication pédagogique/éducative en direction de tous les publics (économie d'eau, zones humides, pollutions...)
- Préserver voire restaurer les zones humides (maillage) et les têtes de bassin versant (gérer l'enrésinement...)
- Améliorer la fonctionnalité écologique des milieux aquatiques (poursuivre les efforts réalisés en matière d'assainissement, traiter les ouvrages (seuils, petits barrages), protéger les bords de cours d'eau...).
- Valoriser d'un point de vue touristique et pédagogique le potentiel naturel du territoire (les milieux aquatiques et paysages associés)
- Lutter contre les espèces invasives
- Améliorer la prévention et la gestion des risques d'inondation sur les secteurs sensibles

2

Avis des acteurs locaux sur l'Aménagement du territoire et la gestion de la ressource en eau



Sous-groupe 1 de la commission “Aménagement du territoire et gestion de la ressource en eau”

Sous-groupe 1

Élus

- **Mireille FAURE**, Maire d'Araules
- **Henri GUILLOT**, élu de la commune de Mars
- **Jean-Pierre BARTHELEMY**, élu d'Yssingeaux
- **Olivier BALME**, Adjoint à l'environnement du Chambon sur Lignon Représentant de l'AAP-PMA “La truite du Lignon”
- **Nathalie ROUSSET**, Présidente de la CLE et vice-Pdte du SICALA, élue du Chambon-s/Lignon

Usagers

- **René GAILLARD**, AAPPMA de Tence
- **Eric CHEVALIER**, Directeur du Syndicat des Eaux Loire Lignon
- **Thierry HEYRAUD**, Service Sports, Loisirs Tourisme du Conseil général 43
- **Emmanuel DOLMAZON**, Jeune agriculteur sur la commune du Fay sur Lignon, Chambre départementale des jeunes agriculteurs

Services de l'État

- **Véronique PEYCHES**, Agence Régionale de la Santé (ARS)
- **Frédéric MARCHAND**, DDT

Positionnements Acteurs	Avis des acteurs sur le diagnostic (Atouts / Problématiques)	Tendances historiques et évolutions pressenties	Pratiques et mesures mises en place sur le territoire (actions conduites, projets...)	Attentes, besoins, axes de travail du SAGE... exprimés par les acteurs
ÉLUS (sous-groupe 1)				
Mireille FAURE, Maire d'Araules	• La ressource en eau potable est sécurisée sur la commune (3 bourgs) sans interconnexion. • Consommation importante mais irrégulière en eau de la laiterie d'Araules (350 m³/jour). • Pas de grosses pollutions sur le bassin versant. • La ressource quantitative en eau est suffisante pour l'instant grâce à Lavalette.	• Réouverture probable d'un centre de vacances donc augmentation attendue des besoins en eau potable.	• Projet de réutiliser une source abandonnée sur le Meygal. • Travaux prévus sur les sources du Meygal pour réduire la turbidité de l'eau.	• Réussir à bien gérer les périodes d'étiage • Sensibiliser les usagers à leur consommation en eau potable et sa provenance • Mettre en place des mesures de récupération des eaux de pluie
Henri GUILLOT, élu de la commune de Mars	• Mars est dépendante d'autres communes (importation d'eau de St Agrève par exemple malgré la présence de nombreuses sources sur la commune de Mars mais au débit insuffisant pour être exploitées). Cette importation en eau rend financièrement dépendante la commune. • Richesse et qualité des eaux du territoire (sources) • Le fait d'être en tête de bassin est une chance mais également une forte responsabilité à ne pas polluer dès l'amont • Diversité de la faune et flore du territoire (écrevisse, moules perlières, loutres, castors...). • Les zones humides ne sont pas respectées. • Risque de pollution en amont par l'assainissement non collectif.			• Besoin de surveiller et de préserver les zones humides (les cartographier et diffuser cette cartographie, sensibiliser les propriétaires...). • Informer les populations sur la provenance de nos ressources en eau.
Jean-Pierre BARTHELEMY, élu d'Yssingeaux	• La commune a connu quelques pics de pénurie mais qui restent peu marqués. • Les populations locales ignorent totalement d'où vient l'eau consommée. • Les fortes quantités de sel utilisées en période hivernal altèrent la qualité des eaux des cours d'eau. • Interrogation sur les meilleurs choix à faire en matière d'assainissement : un assainissement non collectif multiple avec des rejets dispersés et "soignés" ne serait-il pas préférable à une grosse station qui concentre ses rejets en un point (cf réponse de la DDT - pages suivantes). • Les stations d'épuration sur-dimensionnées ont tendance à dysfonctionner.	• La baisse des consommations en eau potable et la sécurisation par l'interconnexion offrent une marge de manœuvre pour accueillir une probable augmentation de la population dans les 20 prochaines années • Depuis 10 ans, les collectivités ont réduit l'utilisation des pesticides sur les espaces verts.	• Travaux de sécurisation grâce à la prise d'eau de Versillac utilisée en période d'étiage. • Les zones humides sont répertoriées dans le PLU d'Yssingeaux pour être préservées.	• Poursuivre les économies d'eau dans l'industrie (salaisons, coupes de granite...). • Sensibiliser les enfants sur les origines de l'eau, sa distribution, son traitement (cf. même démarche d'éducation que celle mise en place sur la gestion des déchets) • Aider les élus à mieux communiquer sur leurs actions (souvent peu visibles) en faveur de la gestion de l'eau. • "Sortir" des démarches diagnostic pour passer à des propositions concrètes dans le SAGE (besoin d'un rythme soutenu de travail pour aboutir à de l'opérationnel) • Travailler dans les prochaines étapes sous la forme d'ateliers thématiques (tourisme, assainissement, paysages, communication...) pour que chacun puisse faire de propositions dans le domaine qui l'intéresse ou le préoccupe.

Positionnements Acteurs	Avis des acteurs sur le diagnostic (Atouts / Problématiques)	Tendances historiques et évolutions pressenties	Pratiques et mesures mises en place sur le territoire (ac- tions conduites, projets...)	Attentes, besoins, axes de travail du SAGE... exprimés par les acteurs
Olivier BALME, Adjoint à l'environnement du Chambon sur Lignon Pdt de l'AAPPMA "La truite du Lignon"	- Le Chambon s/ Lignon et Tence sont des communes autonomes sans interconnexion. L'eau au Chambon est pompée dans le ruisseau du Marais à la confluence avec le Lignon. - Consommation importante d'eau (pompage dans le Lignon) pour l'arrosage des terrains de sport "exigeants" pour la pratique de sport de haut niveau. - Le Chambon dispose d'un site de baignade l'été surveillée sur le Lignon. Ce site ne présente aucun problème de qualité bactériologique, aucun envasement et n'a pas d'impact sur la vie écologique. - Constat d'un développement algal sur le Lignon		- Un projet de piscine biologique avait été envisagé au Chambon mais aujourd'hui abandonné au regard des contraintes environnementales et financières. - Travail pédagogique réalisée par l'AAPPMA (pose de 28 panneaux pour sensibiliser les pêcheurs à la protection de l'environnement).	- Réduire la consommation d'eau pour l'arrosage public par des pratiques plus économes (récupération des eaux de pluie et utilisation en été). - Mieux faire respecter les arrêtés sécheresse par les communes (arrêt des prises d'eau dans les cours d'eau en période d'étiage). - Informers les populations sur les ressources en eau du plateau. - Mettre en place des réservoirs d'eau pour récupérer l'eau de pluie
Nathalie ROUSSET, Présidente de la CLE et vice-Pdte du SICALA. Élue du Chambon-s/ Lignon	- Qualité environnementale de notre lieu de vie. - Milieus relativement préservés (présence d'espèces remarquables). - Forte implication et intérêt des acteurs locaux même si d'autres ignorent les démarches. - Étiages sévères sur le bassin - Contraintes environnementales sur les zones en amont du barrage de Lavalette (pression sur les périmètres de protection des captages AEP). - Procédure SAGE peu comprise, trop longue, peu concrète et coûteuse			Besoin de solidarité et d'équité entre les utilisateurs et les territoires responsables du maintien de la qualité de l'eau.
USAGERS (sous-groupe 1)				
René GAILLARD, AAPPMA de Tence	- Les variations saisonnières de populations au Chambon (2500 habitants en hiver / 12 000 en été) fragilisent la gestion et la distribution de l'eau potable. - Grosse consommation en eau pour l'arrosage des stades (eau prélevée dans la nappe d'accompagnement du Lignon). - Problème de surverse des stations d'épuration (270 jours /an) qui altère la qualité des eaux. L'assainissement devra donc être amélioré mais les communes sont fortement contraintes par le poids financiers des travaux sur les stations et les réseaux. - Manque de ligne directrice, de cohérence d'ensemble de la gestion de l'eau dans l'intérêt de la rivière.	"Résurrection" de certains cours d'eau aujourd'hui (comme le Mousse) du fait d'une moindre pression sur les sources et de l'agrandissement d'une retenue collinaire sollicitant moins les sources et les cours d'eau. - Les pratiques d'irrigation par percolation ont également permis de réduire la consommation d'eau par les agriculteurs.	- Projet sur le ruisseau du Basset (Trifouillou) pour sécuriser la ville de Tence. Barrage des Plats - Le Contrat territorial du Haut -Lignon pourrait permettre de financer l'assainissement collectif	Utiliser le SAGE pour influencer sur les gros utilisateurs d'eau (communes, hôtels, loisirs d'eau...)

Positionnements Acteurs	Avis des acteurs sur le diagnostic (Atouts / Problématiques)	Tendances historiques et évolutions pressenties	Pratiques et mesures mises en place sur le territoire (actions conduites, projets...)	Attentes, besoins, axes de travail du SAGE... exprimés par les acteurs
Eric CHEVALIER, Directeur du Syndicat des Eaux Loire Lignon	• La faiblesse des débits a amené les communes du Syndicat des Eaux Loire-Lignon à sécuriser l'approvisionnement en eau potable. Le projet a été long à émerger vu les coûts générés mais depuis 2006, les communes du Syndicat sont sécurisées via le barrage de La Chapelette. • Le tourisme "nature" constitue un atout sur le territoire. • Les cours d'eau du bassin sont de bonne qualité. • L'utilisation de l'eau de forages non déclarés a des impacts financiers pour les syndicats : l'eau utilisée n'est pas payée par le particulier, elle a cependant <i>in fine</i> un coût de traitement car elle arrive dans le réseau d'eau usée et est retraitée pour l'eau potable.	• Cette sécurisation devra permettre à terme de moins solliciter les sources de Montregard même si l'utilisation des 20 sources est conservée. • La consommation d'eau par les ménages diminue du fait de matériels plus économes (machines à laver). Cette baisse de la consommation est positive pour la ressource en eau mais impactante financièrement pour les syndicats d'eau (moins de consommation, c'est moins de ressource financière pour rentabiliser les infrastructures en place).	• Pratique de communication déjà en place sur la station de traitement du SYMPAE : salle pédagogique pour apprendre aux enfants le cycle de l'eau. Interrogation sur le caractère ambivalent de cette communication : montrer la production d'eau potable alors que pour des questions de sécurité (précaution Vigipirate) elle devrait être cachée. • Projet de rénovation de la station de l'Herblet en lien avec le barrage des Plats. Traitement des résidus d'aluminium pour éviter d'altérer la qualité des eaux.	• Sécuriser toutes les communes en favorisant les interconnexions des réseaux d'eau potable. • Sensibiliser aux économies d'eau pour réduire l'impact sur les milieux. • Sensibiliser les propriétaires de forages à leur déclaration en mairie.
Thierry HEYRAUD, Service Sports, Loisirs Tourisme du Conseil général 43	• "Attractivité naturelle" du Haut-Lignon : importance du tourisme avec des activités de pleine nature notamment (éco-tourisme) favorables à la préservation des richesses écologiques du territoire. Cette dynamique touristique manque cependant d'infrastructures d'accueil. • Certains sites constituent des pôles d'attractivité (complexe aqualudique de Monistrol, plan d'eau de Lavalette...) pour les principales agglomérations périphériques. Les activités de baignade et nautiques (voile, aviron...) sur le plan d'eau de Lavalette n'étaient pas développées ces dernières décennies par souci de protection (qualitative) de la réserve en eau potable de la retenue. • La communication sur l'eau du territoire est peu développée. • L'interconnexion des ressources en eau constitue une vraie sécurisation pour l'AEP. • La qualité des eaux est globalement satisfaisante. • L'extensification des pratiques agricoles et la diversité des activités touristiques sont des atouts du territoire.	• Intensification de la fréquentation touristique sur une courte durée (mai à septembre) • Prévision d'une augmentation de la population permanente d'ici 2040		• Éduquer les usagers des activités nautiques (enfants des écoles de voile du plan d'eau de Lavalette) aux pratiques respectueuses de l'eau et à la richesse environnementale du territoire. • Utiliser le plan d'eau de Lavalette comme une porte d'entrée pour découvrir le Haut-Lignon et ses richesses naturelles (cibles = les touristes mais également les locaux). • Améliorer la qualité des eaux (efforts sur l'assainissement) pour obtenir le label "Pavillon bleu". • Éduquer les enfants et l'ensemble des populations locales à l'eau sur le territoire (partenariat à développer entre les communes et les syndicats d'eaux via une communication dans les bulletins municipaux par exemple). • Dans le cadre du renouvellement municipal en 2014, informer les élus sur les bonnes pratiques (en matière d'assainissement...) et les aider à mieux communiquer sur ce qui n'est pas forcément visible ou peu valorisable (actions sur les réseaux par exemple). • Ne pas apporter trop de contraintes à l'activité agricole car si on veut un territoire vivant, il faut favoriser la présence des agriculteurs.

Positionnements Acteurs	Avis des acteurs sur le diagnostic (Atouts / Problématiques)	Tendances historiques et évolutions pressenties	Pratiques et mesures mises en place sur le territoire (actions conduites, projets...)	Attentes, besoins, axes de travail du SAGE... exprimés par les acteurs
Emmanuel DOLMAZON , Jeune agriculteur sur la commune de Fay sur Lignon, Chambre départementale des jeunes agriculteurs	• Abreuvement du bétail par des prélèvements dans des sources de surface. Aucun abreuvement n'est réalisé en direct dans les cours d'eau. • La pression agricole sur la ressource est faible. • L'impact de l'activité agricole sur la qualité de l'eau est faible sur le Mézenc compte tenu des pratiques culturales (pas de culture du maïs susceptible d'utiliser des pesticides). Les particuliers utilisent davantage de pesticides. • Consommation importante de l'eau par les collectivités notamment pour l'arrosage des stades.	• Certaines années, recours à un approvisionnement en eau par des citernes.		• Ne pas rajouter de contraintes supplémentaires à l'activité agricole qui vit toute l'année sur le territoire (à l'inverse de l'activité touristique saisonnière).
SERVICES de l'ÉTAT (sous-groupe 1)				
Véronique PEYCHES Agence Régionale de la Santé (ARS)	• Les sites de baignade (à Lapte sur le plan d'eau de Lavalette, au Chambon sur Lignon...) sont soumis à la réalisation de "profils de baignade" pour mesurer les risques sanitaires. A ce jour, malgré les pics de cyanophycées sur Lavalette, il n'y a aucun risque sanitaire pour la baignade et l'AEP. • Richesse environnementale du territoire. • Bonne implication des collectivités territoriales sur la question de l'environnement. • Le site de Lavalette pour sa baignade constitue un atout touristique du territoire. • Le tourisme est générateur d'augmentation des besoins en eau potable.			• Travail important à conduire sur l'assainissement collectif et non collectif. • Sensibiliser les populations sur les circuits de notre eau sur le territoire et sur les risques sanitaires. • Sensibiliser à la réduction des pesticides agricoles et individuels.
Frédéric MARCHAND DDT	• Concernant les choix d'assainissement, il est important de trouver la bonne solution adaptée au territoire. Le suivi des ANC (assainissement non collectif) est souvent plus difficile que sur le collectif mais un ANC bien réalisé peut être une bonne solution. La pratique des ANC est aujourd'hui en voie de développement. • Hydrologie faible du territoire avec des étiages marqués • A l'amont, prélèvements de surface importants pour l'AEP. • Forte implication des élus qui mesurent bien les enjeux de l'eau sur leur territoire. • La retenue de Lavalette est un atout pour le territoire. • Bonne qualité des eaux. Les altérations sont très localisées sur le Lignon et ses affluents donc plus faciles à traiter. • Le tourisme est tourné vers des activités favorables à l'environnement. • Biodiversité importante sur le territoire (castors, moules perlières...).			• Améliorer l'hydrologie pour l'usage AEP en sollicitant moins la ressource directe : développer les interconnexions - raccordement à Lavalette des communes non sécurisées. • Améliorer la qualité en travaillant quelques points d'assainissement. • Sensibiliser les élus, les enfants et les populations locales via les bulletins municipaux.



Sous-groupe 2 de la commission “Aménagement du territoire et gestion de la ressource en eau”

Sous-groupe 2

Élus

- **Jeanine COLOMBET**, 1ère adjointe de la commune des Villettes
- **Nathalie ROUSSET**, Présidente de la CLE et vice-Pdte du SICALA, élue du Chambon-s/ Lignon
- **Bernard CHAUDIER**, Président du Syndicat des Eaux de Tence
- **Alain VALLA**, élu des Vastres

Usagers

- **Philippe BRUSC**, Agriculteur à Lapte, producteur de fruits rouges, représentant de la FDSEA
- **Hervé FAYET**, Agriculteur, représentant Haute-Loire Biologique
- **Mireille GARDES**, Technicienne à la Chambre d'agriculture 43
- **Bertrand BONNARD**, Chargé de mission ville de St Etienne
- **Maurice LEDRAPPIER**, Groupe d'Exploitation Hydraulique Loire Ardèche (EDF)
- **Mme et Mr. DEMARS**, pisciculteurs à Champclause
- **Paul CHOMAT**, Président de l'AAPPMA de Tence

Services de l'État

- **Jean-Marc REVEILLEZ**, DDT 43 (Direction Départementale des Territoires)
- **Christine TEYSSIER**, Agence Régionale de la Santé (ARS)

Positionnements Acteurs	Avis des acteurs sur le diagnostic (Atouts / Problématiques)	Tendances historiques et évolutions pressenties	Pratiques et mesures mises en place sur le territoire (actions conduites, projets...)	Attentes, besoins, axes de travail du SAGE... exprimés par les acteurs
ÉLUS (sous-groupe 2)				
Jeanine COLOMBET , 1ère adjointe de la com- mune des Villettes	La loi impose aux communes de dis- poser d'une deuxième ressource pour sécuriser leur distribution en eau potable (adhésion de la commune au SYMPAE). Cette sécurisation génère des investisse- ments non compensés par des recettes puisque la consommation d'eau n'aug- mente pas.	Les consommations d'eau potable ont ten- dance à stagner depuis quelques années. C'est une preuve de pratiques plus économes en eau qu'il faut continuer à insuffler.		La concertation est enrichissante : elle permet d'apprendre beaucoup de choses et d'enrichir le diagnostic des pratiques de terrain. Elle ne doit pas cependant se transformer en "chambre syndicale de revendications".
Nathalie ROUSSET , Présidente de la CLE et vice-Pdte du SICALA. Élue du Chambon-s/ Lignon	- Manque de connaissance sur les petits forages agricoles et leurs impacts - Méconnaissance des impacts de la géo- thermie sur le réchauffement des eaux. - La diffusion des arrêtés sécheresse n'est pas efficace : l'affichage en mairie n'est pas suffisant pour sensibiliser l'en- semble de la population.			- Inciter à la réduction de l'eau potable pour des usages "non sanitaires" (le lavage des voitures, l'eau des WC... ne devraient pas utiliser de l'eau traitée). - Assurer une solidarité financière aval/ amont car aujourd'hui inégalité dans le partage des contraintes imposées à l'amont sur la qualité des eaux de Lavalette. - La difficulté d'alimentation en eau des communes en pé- riode d'étiage constitue un point fort à traiter dans le SAGE. - Capacité du territoire à accepter les contraintes mais jusqu'à un certain degré d'acceptation socio-économique. - Développer le territoire pour qu'il offre aux habitants la pos- sibilité d'y rester et d'y vivre, notamment sur l'amont.
Bernard CHAUDIER , Président du Syndicat des Eaux de Tence		Baisse des volumes consommés pour l'AEP.	- Sécurisation en cours suite au relèvement du débit réservé des 2 prises d'eau actuelles. Mise en place d'un troisième prélèvement dans le Basset (confluence avec le Lignon). Sécurisation répartie donc sur 3 ressources. - Le diagnostic des réseaux a été fait sur Tence avec un taux de rendement de 70 à 80%.	- Conserver la sécurisation de l'eau par les communes. - Poursuivre les efforts sur l'assainissement. - Encourager les agriculteurs à poursuivre leurs efforts sans porter atteinte à l'exercice de leur activité économique (ne pas les "faire mourir").
Alain VALLA , élu des Vastres	- Relativiser l'impact de la pollution agri- cole sur le Mézenc. - L'avenir du territoire, c'est le tourisme de la Haute-Loire.			- Mieux valoriser les efforts des communes de l'amont en fa- veur de la qualité des eaux du barrage de Lavalette - Étudier l'impact exact des forages.

Positionnements Acteurs	Avis des acteurs sur le diagnostic (Atouts / Problématiques)	Tendances historiques et évolutions pressenties	Pratiques et mesures mises en place sur le territoire (actions conduites, projets...)	Attentes, besoins, axes de travail du SAGE... exprimés par les acteurs
USAGERS (sous-groupe 2)				
Philippe BRUSC, Agriculteur à Lapte, producteur de fruits rouges, représentant de la FDSEA	• Dans les exploitations, des efforts sont réalisés dans le recyclage des eaux (eaux à destination non alimentaire). • Les forages réalisés pour la géothermie sont plus nombreux et impactants que les forages agricoles. • Les besoins en eau du cheptel représentent des volumes peu importants au regard des consommations totales (notamment domestiques) sur le territoire. Une analyse fine des besoins du cheptel ne semble pas utile. • La forêt qui a remplacé les terres agricoles est fortement consommatrice d'eau. • La période d'épandage est réglementée. Augmenter les capacités de stockage (lisier, fumier) peut avoir un effet pervers car tout le monde va épandre en même temps. • La retenue de Lavalette est un atout touristique, plus pour les communes de l'amont (infrastructures hôtelières à Tence, au Chambon, ...) que pour les communes limitrophes (Lapte, Grazac) où la fréquentation ne génère pas de retombées économiques locales (les gens viennent avec leur pique-nique, ne consomment pas sur place...).	• Les sédiments dans le barrage de Lavalette vont continuer à polluer pendant 50 ou 60 ans. • Tendance à la baisse des UGB sur le territoire (700 UGB en moins par rapport à 1913). La pollution agricole n'est plus le principal problème sur le bassin versant. Crainte d'une forte déprise agricole dans les prochaines années (ex : sur Lapte, 3 exploitations sur les 15 restantes vont arrêter cette année)	• La convention mise en place avec le syndicat mixte de Lavalette pour assurer une vente de produits locaux sur la base de loisirs n'est pas intéressante car les producteurs locaux ont déjà leur marché.	• Moins focaliser l'attention sur le monde agricole qui ne représente pas un impact important sur la ressource en eau. Cette focalisation génère une pression morale décourageante pour les agriculteurs. • Encourager et valoriser les efforts réalisés par la profession agricole (exemple mise en place de points d'abreuvement pour éviter le piétinement des berges de cours d'eau et leur dégradation qualitative...). • Aider les particuliers à la mise aux normes de leur assainissement privé qui coûte cher.
Hervé FAYET, Agriculteur, représentant Haute-Loire Biologique	• La connexion à Lavalette est choisie pour des questions de "simplicité" (une seule conduite au lieu de multiples petits prélèvements). • L'absence de vidange de Lavalette (délestage des sédiments) ne serait-elle pas responsable des problèmes de qualité rencontrés sur le barrage ? • La richesse des milieux aquatiques ainsi que la présence d'une agriculture encore à taille humaine constituent un atout du territoire.	• Les troupeaux ayant baissé, les effluents d'élevage ne constituent plus un problème, hormis quelques mauvais comportements à la marge. • Risque d'une mutation des pratiques agricoles plus impactantes pour l'environnement en cas de reconversion vers le maïs et les céréales si la PAC leur est plus favorable économiquement. • Risque de baisse des ressources en eau face à une augmentation des besoins		• Nécessité de diversifier les modalités d'approvisionnement en eau (ne pas faire uniquement des forages mais récupérer les eaux de pluies, utilisation de toilettes sèches...)
Mireille GARDES, Technicienne à la Chambre d'agriculture 43	• La répartition du cheptel à l'échelle des communes, telle que présentée dans l'état initial, ne reflète pas la réalité : pas de prise en compte a priori de la répartition des exploitations sur le territoire des communes en limite de bassin versant, pas de prise en compte du "déplacement" des cheptels durant les périodes d'estive. • Le problème de surfertilisation est mineur (étude ADASEA de 2009) : les excès sont uniquement sur les prairies temporaires, qui ne couvrent que 4% de la surface. • Sur l'amont, la période défavorable à l'épandage est très longue (les sols sont enneigés jusqu'à fin mars sur le Mézenc). (cf détail expliqué par M. Gardès dans la commission "Gestion des Milieux aquatiques") • L'agriculture respectueuse de l'environnement est un point fort sur ce territoire.	• Bonne adhésion des agriculteurs aux mesures de réduction de la fertilisation.	• Difficile d'inciter des agriculteurs proches de la retraite à se moderniser.	• Encourager les agriculteurs dans la poursuite de leurs pratiques respectueuses de l'environnement. • Aider financièrement les agriculteurs dans les économies d'eau. • Communiquer davantage sur les zones humides et leurs fonctions.

Positionnements Acteurs	Avis des acteurs sur le diagnostic (Atouts / Problématiques)	Tendances historiques et évolutions pressenties	Pratiques et mesures mises en place sur le territoire (ac- tions conduites, projets...)	Attentes, besoins, axes de travail du SAGE... exprimés par les acteurs
Bertrand BONNARD, Chargé de mission ville de St Etienne	• Les arrêtés sécheresse sont différenciés selon l'usage et le type de ressource. La ressource de Lavalette est une ressource "constituée" (eau stockée) pouvant être utilisée même en période de restriction. • Des investissements importants sont nécessaires pour disposer de la ressource de Lavalette et pour assurer un entretien du barrage. • La ville de St Etienne n'est pas opposée à distribuer en eau les communes qui en font la demande. • La présence de Lavalette est un atout du territoire et peut demander des efforts aux communes. Mais ces exigences le seraient tout autant en l'absence du barrage de Lavalette, notamment à travers ce qu'imposent le SDAGE et la DCE. • Les points abordés aujourd'hui seront relayés auprès de la ville de St Etienne mais relèvent pour beaucoup de positionnements plus politiques que techniques.	• Prendre en compte les tendances positives d'économies d'eau dans le scénario tendanciel.	• La ville de St Etienne a fait de nombreux efforts pour réduire sa consommation en eau potable (récupération des eaux de pluie, arrosage des rues et des espaces verts avec de l'eau non potabilisée, amélioration des rendements des réseaux à 85% pour éviter les pertes...). • Obligation réglementaire de réaliser un diagnostic des réseaux d'AEP.	• Assurer à tous l'eau nécessaire aux besoins est une obligation réglementaire. Pour se faire, nécessité d'évaluer l'adéquation entre besoins / ressources sur le territoire. • Encourager les économies d'eau • Poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux (les dépôts dans les sédiments ne doivent pas être un prétexte à ne rien faire).
Maurice LEDRAPPIER, Groupe d'Exploitation Hydraulique Loire Ardèche (EDF)	• Les eaux prélevées sur Lavalette ne sont pas toutes destinées à une exportation vers le 42. Nécessité de connaître le volume d'eau stocké dans Lavalette et de distinguer les volumes prélevés pour la ville de St Etienne (10 millions de m³) de ceux pour les communes du 43. • A noter qu'il faudra éviter d'utiliser le terme "d'exportation" dans le SAGE car sujet à crispation et invalidation du SAGE Loire en Rhône-Alpes. • Le plan d'eau de Lavalette génère des retombées fiscales et permet la création d'emplois directs (6 à 7 emplois)		• Beaucoup de pratiques et de mesures actuelles vont dans le bon sens (travail des syndicats, assainissement, débits réservés), mais qui seront terminées quand le SAGE sera approuvé.	• Communiquer sur la destination de l'eau prélevée sur la retenue de Lavalette en allant à l'encontre des idées reçues qui laissent à penser que toute l'eau part dans le 42 alors que des communes du 43 et du bassin du Lignon via le SYMPAE et d'autres collectivités en bénéficient. • Quantifier les volumes utilisés sur le bassin versant et ceux externalisés (en dehors du 43) • Valoriser le travail de concertation mis en place dans le cadre du SAGE. • Valoriser les retombées économiques des différents aménagements hydroélectriques. • Ne pas mettre en péril les relations entre les différents SAGE.

	Avis des acteurs sur le diagnostic (Atouts / Problématiques)	Tendances historiques et évolutions pressenties	Pratiques et mesures mises en place sur le territoire (actions conduites, projets...)	Attentes, besoins, axes de travail du SAGE... exprimés par les acteurs
Mme et Mr. DEMARS, pisciculteurs à Champclause	Faiblesse des structures touristiques et pas de synergie entre les acteurs du tourisme et les activités proposées. Les touristes manquent d'occupation quand ils viennent ou celles-ci ne sont pas assez valorisées ou accessibles (absence de panneaux signalétiques par exemple)			- Stocker l'eau au printemps pour préserver les cours d'eau l'été et leur permettre de conserver une bonne température de l'eau pour la vie piscicole. - Créer une synergie entre toutes les activités touristiques pour permettre aux touristes de séjourner plus longtemps sur le territoire (retombées économiques).
Paul CHOMAT, Président de l'AAPPMA de Tence	- Dans le diagnostic, ne pas banaliser l'importance des étiages sévères sur le territoire. La sécheresse de 2003 n'est pas un événement exceptionnel et les assèchs sont réguliers. (cf. en 2011 pénurie grave sur le Haut-Lignon). - Le raccordement progressif de certaines communes sur le barrage de Lavalette (St Jeures, syndicat des eaux de Montregard, prochainement le Mazet..) atteste des situations de crises récurrentes. Seuls le syndicat des eaux de Tence et la commune du Chambon sur Lignon ne sont pas raccordés. Ils devraient l'être comme préconise l'étude de sécurisation de la ressource en eau de l'Est de la Haute-Loire (étude CG43). - Nécessité de mieux comprendre la différence des étiages en été entre le bassin de la Dunière et celui du Lignon. - Les zones humides jouent un rôle important dans le soutien des étiages (cas sur la Dunière). L'étude sur les zones humides réalisée en 2011 par le Conservatoire des espaces naturels devrait être prise en compte dans le diagnostic du SAGE. - Le Lignon constitue un élément identitaire du territoire. Les richesses écologiques présentes sont des facteurs d'attractivité touristique et d'implantation des populations de l'agglomération stéphanoise. - Besoin de disposer des données de suivi de débits sur la nouvelle station de Lavalette (échelle limnimétrique installée sur Lavalette mais en cours de test pour suivre les débits entrants et sortants). (cf ajout de Mr JM Réveillez) - Indiquer dans le diagnostic l'impact des prélèvements du syndicat des eaux de Montregard sur les cours d'eau de la Brossette et du Trifoulou (commune de Montregard et Mas de Tence). - La solidarité amont/ aval de Lavalette fonctionne pour l'attrait touristique (attractivité du public vers les communes amont).	- Nécessité d'une comparaison historique des prélèvements sur Lavalette : prélèvements en 1973 au moment de la conduite forcée et ceux d'aujourd'hui. Identification également de la destination de l'eau produite à Solaure (dans la plaine du forez par exemple) - Historiquement la ville de St-Etienne avait modéré ses tarifs de l'eau pour les communes impactées par le passage de la conduite forcée sur leur territoire. Aujourd'hui cette politique n'est plus appliquée pour les communes de l'amont de Lavalette.		- Préserver l'environnement du territoire pour en garantir l'attractivité touristique et l'implantation de nouvelles populations. - L'accès à l'eau de Lavalette devrait se faire à des tarifs préférentiels pour les communes de l'amont qui contribuent à préserver cette ressource. - Étudier l'impact cumulé des forages par bassin versant (à prendre en compte lors des autorisations de prélèvements). - Étudier les besoins en eau par rapport à la disponibilité de la ressource par période de l'année et non sur le volume moyen annuel. - Souligner les efforts en matière d'assainissement collectif ne suffit pas. Étayer ce constat avec des chiffres objectifs et indépendants pour évaluer l'efficacité de l'assainissement collectif et non collectif sur la qualité des eaux. - Sensibiliser les élus et les populations à la qualité des milieux aquatiques. - Maintenir l'attractivité et le dynamisme du territoire. - Construire un SAGE qui prenne en compte les avis de tous. - La CLE doit jouer un rôle fort, elle doit pouvoir donner son avis sur les projets impactant l'eau et les milieux aquatiques du territoire. Elle doit être systématiquement informée des études réalisées sur le territoire.

Positionnements Acteurs	Avis des acteurs sur le diagnostic (Atouts / Problématiques)	Tendances historiques et évolutions pressenties	Pratiques et mesures mises en place sur le territoire (actions conduites, projets...)	Attentes, besoins, axes de travail du SAGE... exprimés par les acteurs
SERVICES de l'ÉTAT (sous-groupe 2)				
Jean-Marc REVEILLEZ , DDT 43	• Augmentation du prélèvement SIPEP (Yssingeaux) dans le barrage de la Chapelette depuis 2007-2008 en intégrant le raccordement de St Jeures (passage de 33 à 66 l/s). Activation par le Syndicat des eaux de Montregard de son droit d'eau sur Lavalette (environ 24 l/s). • Manque de connaissance sur les forages agricoles qui ne relèvent pas d'une autorisation car considérés comme forages domestiques (<1000 m³/an) ; forages qui devraient normalement être déclarés en mairie mais qui souvent ne le sont pas. • Une eau non traitée et absorbée par le bétail peut avoir des impacts sur la qualité du lait produit. Nécessité pour l'exploitant d'assurer une auto-surveillance de la qualité de l'eau utilisée (notamment dans le processus de fabrication). • La conciliation réussie (au départ pas évidente) entre AEP et activités de loisirs sur le barrage de Lavalette est un atout sur le territoire. • Territoire préservé avec le barrage de Lavalette comme atout.	• Des efforts importants ont été fait en assainissement, le problème restant à traiter concerne les réseaux.	• Une échelle limnimétrique a été restaurée au niveau de la levée Morin, mais difficultés techniques à fournir des données fiables, notamment sur les bas débits (pas de courbe de tarage). • Les prises d'eaux AEP de Tence et du Chambon/Lignon vont être concernées par le relèvement des débits réservés. • Démarche de la DDT envers les communes qui ont des problèmes d'assainissement afin d'identifier les travaux à réaliser.	• Sensibiliser à la fragilité de la ressource en eau sur le territoire (le château d'eau ici n'est pas inépuisable). • Valoriser les milieux aquatiques et ramener les population "au bord de la rivière". • Mieux communiquer sur les avancées du SAGE auprès du grand public
Christine TEYSSIER Agence Régionale de la Santé (ARS)	• Vigilance à avoir sur la multiplication des forages agricoles sur l'Yssingelais. L'eau prélevée par les forages risque de réduire fortement le débit des cours d'eau et d'impacter la qualité des eaux. Pour exemple sur d'autres territoires, la présence de métaux comme le fer a été constatée dans les forages profonds (60-90 mètres) avec des impacts sanitaires pour le bétail. • Prendre en compte le prélèvement de la laiterie d'Araules qui se situe dans le secteur déficitaire du Mézenc-Meygal. • Le point de prélèvement sur le petit Basset a été supprimé suite au raccordement en été du syndicat des eaux de Montregard sur Lavalette. Les sources restent cependant utilisées à 100% l'hiver pour l'AEP. • Ne pas mentionner la présence ponctuelle de l'aluminium sur la Dunière. L'aluminium est en fait présent dans les eaux traitées. Cela relève donc d'un problème lié à la production AEP (station de l'Herblet) et non d'un problème sur la qualité de la ressource elle-même. • Actualiser les données sur la bactériologie (Riotord et Araules ne sont plus concernés par des problèmes bactériologiques) mais uniquement Le Mazet et les communes du Meygal. • Les ressources en eau sont de bonne qualité en général, hormis sur le secteur du Meygal, sujet aux pollutions en période de forte pluviométrie.	• Sur l'Yssingelais, tendance à l'augmentation des forages souterrain pour l'activité agricole. La consommation en eau potable est ainsi soustraite des réseaux AEP, ce qui n'est pas sans poser de problèmes financiers pour les syndicats d'eau potable (baisse des recettes et augmentation des coûts de traitement sur une eau qui n'est pas facturée).	• Le diagnostic des réseaux pour réduire les fuites ont été faits par la commune de Tence, du Mazet ou de Monistrol.	• Privilégier l'utilisation des l'eau potable pour des usages sanitaires. • Le SAGE devrait être vecteur des recommandations concernant le périmètre de protection de Lavalette. • Ajuster l'historique des données bactériologiques des réseaux AEP qui évoluent d'une année sur l'autre.

Synthèse des avis exprimés

commission Aménagement du territoire et la gestion de la ressource en eau

Sous-groupe 1

Les ATOUTS exprimés par les acteurs

- Qualité environnementale du lieu de vie (biodiversité, paysages...) comme potentiel d'attractivité touristique.
- Développement de l'éco-tourisme (valorisation touristique et pédagogique des milieux)
- Atout du barrage de Lavalette : base de loisirs, tourisme, AEP
- Territoire en partie sécurisé vis-à-vis de l'AEP (travaux récents ou en cours)
- Marges de manoeuvre possible sur certains secteurs pour accueillir de nouveaux habitants sur le territoire
- Eau globalement de bonne qualité mais quelques problèmes localisés
- Implication des acteurs locaux (débats / échanges, démarches engagées)
- Efforts dans l'amélioration de la qualité des eaux

Les PROBLÉMATIQUES exprimées par les acteurs

- Faiblesse des débits à l'étiage sur le Lignon
- Problème de sécurisation de la ressource sur certains secteurs (des améliorations à venir)
- Dysfonctionnement des réseaux
- De manière localisée :
 - Les prélèvements sur puits et zones de sources posent des problèmes économiques pour les gestionnaires AEP / Assainissement
 - Incidences des activités touristiques sur les milieux
 - Arrosage des espaces publics (stades)
- Contraintes environnementales (captages AEP, agriculture, assainissement) : coûts induits pour les acteurs et fragilisation des activités économiques (agriculture)
- "Pas de ligne directrice globale" : manque de cohérence dans la gestion des réseaux et des ressources.

Sous-groupe 2

Les ATOUTS exprimés par les acteurs

- Atouts des équipements présents sur le territoire :
 - la retenue de Lavalette comme ressource pour l'AEP et sécurisation locale
 - le plan d'eau de Lavalette comme point d'appel touristique
 - l'hydroélectricité avec ses retombées économiques
- Une agriculture à taille humaine, favorable à la préservation de la ressource
- Des démarches en cours pour préserver durablement l'environnement : SAGE, Contrat territorial (MAE)

Les PROBLÉMATIQUES exprimées par les acteurs

- Fréquence des étiages
- Manque de valorisation, de connaissance et reconnaissance des atouts territoire : qualité des milieux, pratiques agricoles
- Multiplication des forages individuels et interrogation sur les risques d'impacts sur le milieu, sur les ressources AEP.
- Gestion inéquitable des périodes de sécheresse : différences de traitement entre usagers du bassin versant et usagers hors bassin versant.
- Barrage de Lavalette : pas assez de retombées économiques locales, exigences "en décalage" avec les pratiques agricoles locales, manque de solidarité entre les utilisateurs de cette ressource et les acteurs contribuant à la préservation de la qualité de l'eau,
- Manque de coordination dans la valorisation touristique
- ANC : coût de la remise aux normes, manque de conseils.

Attentes, besoins, axes de travail du SAGE... mis en évidence par l'ensemble des acteurs

- Sécuriser l'alimentation en eaux des communes qui ne sont pas actuellement sécurisées.
- Préserver la ressource en tête de bassin versant
- Favoriser les interconnexions et le stockage en période de hautes eaux (retenues) – Préserver / Protéger la ressource
- Poursuite de l'amélioration de l'assainissement (équilibre AC/ANC)
- Communiquer / sensibiliser sur l'origine de l'eau distribuée, sur la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, sur les économies d'eau (récupération des eaux de pluie, utilisation de l'eau potable uniquement pour les usages sanitaires, toilettes sèches...)
- Organiser et promouvoir l'éco-tourisme et une synergie entre acteurs du tourisme pour proposer des activités diversifiées
- Promouvoir une solidarité financière entre les bénéficiaires de la ressource en aval et les acteurs vivant sur le bassin amont
- Concilier la vie socio-économique du territoire avec l'environnement et accompagner les acteurs pour supporter les contraintes environnementales
- Favoriser, à travers le SAGE, la réalisation d'actions ciblées avec des réalisations concrètes pour le territoire.

Études / demandes de compléments

- Amélioration des connaissances sur la ressource et la répartition des prélèvements par usage et leurs impacts

3

Analyse sociologique

Les deux commissions thématiques ont permis de mettre en évidence les points de vue des acteurs locaux et leurs attentes sur la gestion future de la ressource en eau sur le territoire (cf. Tableaux pages précédentes). Les échanges offrent l'occasion de mesurer "sociologiquement" le positionnement des acteurs c'est-à-dire :

- de décrypter leur culture de l'eau sur le territoire (degré de connaissance et de compréhension) ;
- de mesurer les points de convergences / divergences entre les catégories d'acteurs ;
- d'analyser les mécanismes et la dynamique des acteurs dans la gestion de l'eau sur le territoire (leurs motivations, les leviers d'action...) pour construire la gouvernance du SAGE.

1

**Degré de connaissance et de compréhension
de l'eau par les acteurs locaux du SAGE**
(culture de l'eau sur le territoire)

2

Convergences et divergences entre les acteurs

3

**Dynamique des acteurs
et degré de motivations à s'engager
dans le SAGE**
(analyse préalable de la GOUVERNANCE)

Degré de connaissance et de compréhension de l'eau par les acteurs locaux du SAGE (*culture de l'eau sur le territoire*)

L'analyse des échanges en commissions permet de mettre en exergue le niveau de connaissance des acteurs sur la gestion de l'eau et de décrypter les différences de compréhension qu'ils en ont.

- De manière générale, les acteurs locaux ont une **bonne connaissance de leur lieu de vie** et des pratiques mises en oeuvre pour gérer la ressource en eau. Dans la majorité des cas, leurs expériences de terrain et leur "expertise de bon sens" confirment certaines tendances, comme par exemple le caractère cyclique des étiages ; certains acteurs faisant en effet référence à leur vécu d'après-guerre où les rivières étaient tout autant à sec que ces dernières années.
- Les acteurs disent avoir apprécié les commissions comme lieu d'échanges d'expérience qui a pu enrichir la connaissance partielle et sectorisée qu'ils ont de la gestion de l'eau. Chacun semble donc avoir **envie de mieux connaître ce sujet complexe de l'eau sur le territoire**.
- Car la **question de l'eau et des milieux aquatiques reste difficile à appréhender pour des non initiés**. Les participants constituent en quelque sorte un "noyau d'expert intéressé et motivé" certainement pas représentatif du territoire. L'ensemble des élus locaux susceptibles d'être concernés puis les populations locales n'ont peut-être pas le même degré d'appropriation du sujet.
- Malgré leur connaissance de terrain, les participants semblent **ne pas tous avoir la même compréhension et explication de la gestion de l'eau sur le territoire**. Des idées reçues ou des fausses représentations sont parfois véhiculées et viennent, à certains moments, biaiser la compréhension technique d'un phénomène. Il en est ainsi de l'eutrophisation de Lavalette et des problématiques de pollution d'origine agricole. Des conclusions techniques sont parfois tirées trop rapidement par les acteurs par manque d'information, renforçant alors les peurs et les croyances de chacun. Par exemple, crainte que la retenue de Lavalette n'ait des impacts importants sur le débit aval des cours d'eau et donc sur la vie écologique des milieux alors que le débit réservé imposé au barrage permet de limiter les impacts. Peur également de la franchissabilité comprise comme une suppression totale de tous les ouvrages alors que leur traitement peut être plus pondéré (aménagement des seuils, suppression des ouvrages sans usages...).

- Face à ce manque de connaissances, des **demandes de précisions (études) complémentaires sont formulées** afin de confronter les ressentis de terrain avec des données techniques (étude sur l'impact des forages, étude sur l'adéquation entre ressources disponibles et besoins du territoire, quantification précise des volumes de Lavalette consommés sur le territoire et ceux "exportés"....).
- Conscients de la complexité du sujet, les acteurs demandent également à ce qu'**une communication / sensibilisation** soit mise en place auprès des populations locales pour développer une véritable "culture" de l'eau sur le territoire (information sur le rôle des zones humides et sur leurs modalités de protection, éducation aux économies d'eau, sensibilisation aux richesses écologiques présentes..).

Pistes pour la suite de la démarche

- **L'appropriation des connaissances et la communication sont donc des axes importants à traiter dans le SAGE** Tous les acteurs n'ont pas le même niveau d'appropriation de la gestion de l'eau et la "culture" des participants aux commissions n'est peut-être pas représentative du territoire. Il serait ainsi intéressant à un moment du SAGE de mesurer ce que représente l'eau et ses usages sur le territoire pour les habitants. S'interroger en effet si l'eau ici "fait" le territoire, c'est-à-dire si elle est structurante et identitaire pour le territoire. Le SICALA a amorcé un début de consultation du public par l'envoi de questionnaire à des acteurs ciblés du territoire. Cette démarche devra être poursuivie et méthodologiquement établie pour recueillir un "portrait social" représentatif des regards sur l'eau (représentation géographiquement marquée entre l'amont, l'aval et la Dunière ? Poids différencié des usages ? Poids de l'histoire locale).
- Un travail de communication devra également être conduit en commençant par analyser la manière dont l'eau du territoire est abordée ou non abordée dans les "médias" (presse, brochures touristiques...). La communication devra ensuite être bâtie de manière méthodique en ne pensant pas immédiatement aux outils à créer mais aux cibles à viser et aux objectifs à atteindre. Cette communication sera le fil conducteur de l'élaboration du SAGE puis de sa mise en oeuvre comme moyen d'information mais également de mobilisation des acteurs dans la démarche (cf. Conclusions page 37).

2 Convergences et divergences entre les acteurs

	Convergences
	Divergences
	Pas de positionnement

Le tableau se lit en horizontal pour mesurer les convergences entre catégories d'acteurs. Si tout la ligne est verte, ceci signifie qu'il y a convergence de points de vue. En rouge qu'il y a des points de divergences

Commission "Aménagement du territoire et gestion des milieux aquatiques"

Attentes, besoins, axes de travail du SAGE exprimés par les acteurs	Élus	Monde agricole	Producteurs hydroélectricité	Association de protection de l'environnement	Acteurs de la pêche	Acteurs de la forêt	Services de l'État
Conciliation du développement socio-économique du territoire avec la préservation de l'environnement	Maintien de la vie socio-économique du territoire	Ne pas faire "mourir" l'activité agricole sous des contraintes environnementales trop fortes					
Communication pédagogique/éducative de changement de pratiques en direction de tous les publics (économie d'eau, zones humides, pollutions, espèces invasives...)		Poursuivre et aider les agriculteurs dans leurs économies d'eau			Sensibilisation déjà conduite en direction des pêcheurs		
Valorisation des richesses naturelles du territoire comme potentiel économique	Favoriser les retombées économiques de la préservation / valorisation de l'environnement						Fort potentiel naturel sur le haut bassin à valoriser
Amélioration de la qualité des eaux (assainissement, mesures agricoles...)	oui mais efforts coûteux pour les collectivités	oui mais activité agricole peu impactante et efforts importants déjà réalisés		Efforts à poursuivre par toutes les catégories d'acteurs	Pressions de pollution domestique + agricoles encore présentes. A améliorer		Qualité des eaux pas mauvaise mais encore non atteinte des objectifs de la DCE. Efforts sur les réseaux d'assainissement collectif
Préservation et restauration des zones humides	A préserver même si les ZH constituent parfois des contraintes pour l'urbanisation	Poursuivre sensibilisation sur la préservation des zones humides			Objectifs plus ambitieux à fixer sur certains secteurs		Préservation du maillage des ZH + sensibilisation + ne pas les sanctuariser
Favoriser la franchissabilité piscicole et sédimentaire	Interrogation sur les effets de l'arasement des ouvrages (seuils...) : risque d'augmentation des crues ? Fuite des sédiments ?		Fonction positive des seuils (levées) sur la vie écologique (= ne pas les supprimer)	Les petits barrages, seuils ont une fonction écologique et patrimoniale. Ne pas les supprimer	Impact avéré des ouvrages sur la fonctionnalité écologique des cours d'eau	Risque de suppression d'ouvrages patrimoniaux	
Gestion de l'enrésinement				A réglementer		Sensibiliser les entrepreneurs de travaux forestiers	Problème sur la morphologie des cours d'eau
Espèces invasives	En bordure de cours d'eau + de routes mais difficulté d'éradication Maintenir les efforts dans la durée						Maîtriser leur colonisation rapide
Prévention et gestion des inondations	A gérer localement						

Commission "Aménagement du territoire et gestion de la ressource en eau"

Attentes, besoins, axes de travail du SAGE exprimés par les acteurs	Élus	Monde agricole	Producteurs hydroélectricité	Gestionnaire d'eau potable	Acteurs du tourisme	Acteurs de la pêche	Services de l'Etat
Conciliation du développement socio-économique du territoire avec l'environnement	Développer le territoire pour permettre aux habitants d'y rester et d'y vivre. Encourager les efforts des agriculteurs sans les "faire mourir"	Risque de fragilisation de l'activité agricole par des contraintes environnementales trop importantes			Protéger l'environnement mais permettre également aux activités socio-économiques (agriculture) de vivre		
Sentiment de sécurisation actuelle de la ressource en AEP pour la majorité des communes mais à sécuriser sur certains secteurs	Ressource suffisante grâce à Lavalette et aux interconnexions. Coût de cette interconnexion non compensée (baisse des consommations d'eau). Fragilité de certaines communes en période d'étiage	Pression agricole faible sur la ressource quantitative		Problème financier liée à la réduction des consommations et donc des revenus des syndicats	Interconnexion = sécurisation		Interconnexions = moins solliciter les ressources directes
Solidarité amont / aval (regards sur le barrage de Lavalette)	• Inégalité dans le partage des contraintes environnementales fortes à l'amont de Lavalette et l'aval qui profite de l'eau. • Inégalité amont / aval d'application des arrêtés sécheresse • Pas de tarifs préférentiels aux communes de l'amont pour se raccorder à Lavalette	Atout touristique de Lavalette mais faibles retombées économiques locales Dégradation de la qualité de Lavalette par les sédiments pollués et non par la pollution entrante	• Démystifier le regard porté sur Lavalette : l'eau prélevée ne sert pas qu'à alimenter le département de la Loire. Les communes du Lignon en bénéficient. • Retombée financières et création d'emplois du plan d'eau de Lavalette	• Investissements importants de la ville de St Etienne pour sécuriser la ressource et entretenir le barrage. • Le barrage ne demande pas plus d'efforts à l'amont que ce qu'impose la DCE et le SDAGE • La ville de St Etienne n'est pas opposée à distribuer l'eau à l'amont • Pas d'inégalité d'application des arrêtés sécheresse car Lavalette est une ressource "constituée"		• Solidarité amont / aval fonctionne pour l'attrait touristique • Accéder à l'eau de Lavalette à des tarifs préférentiels	Site de Lavalette = atout pour l'AEP + atout touristique du territoire. Capacité à concilier des usages portant antagonistes
Sensibilisation / communication sur les usages de l'eau et les économies d'eau	Travail sur réduction des fuites sur les réseaux, récupération eaux de pluies, utilisation de l'AEP uniquement pour les usages sanitaires	Efforts importants déjà réalisés par l'agriculture sur les économies d'eau. A poursuivre mais les aider financièrement					Malgré la sécurisation, sensibiliser à la fragilité de la ressource sur ce territoire
Sensibiliser les élus et les aider à mieux communiquer sur leurs actions souvent peu visibles en faveur de la gestion de l'eau	Valoriser les efforts réalisés par l'amont en faveur de la qualité des eaux du barrage de Lavalette						
Valoriser les richesses écologiques du territoire et promouvoir une synergie dans l'offre touristique	Mieux faire connaître les richesses écologiques du territoire Favoriser les retombées économiques de la préservation / valorisation de l'environnement			Tourisme nature = atout du territoire	Attractivité naturelle du Haut-Lignon. Manque d'infrastructure d'accueil. Utiliser Lavalette comme porte d'entrée à découvrir l'amont du bassin	Attractivité touristique des richesses écologiques	Tourisme favorable ici à la préservation de l'environnement
Préservation des ressources en têtes de bassins	Richesse quantitative et qualitative des sources à l'amont						
Amélioration de la qualité des eaux (ANC / AC)	Impacts de l'ANC, de l'AC sur la qualité des milieux Poursuivre les efforts	Stigmatisation trop forte des agriculteurs sur une pollution agricole peu impactante. Découragement du monde agricole		Eau de bonne qualité pour l'usage AEP	Qualité de l'eau globalement satisfaisant mais amélioration pour avoir le label "Pavillon bleu"	Évaluer précisément l'efficacité des efforts sur l'assainissement	Pas de risque sanitaire pour la baignade et l'AEP. Poursuivre les efforts sur l'Ac et ANC. Problème localisé donc plus facile à résoudre

Analyse des convergences et divergences entre les acteurs

Les tableaux précédents permettent de visualiser les avis convergents et les points de divergences entre les acteurs qui se sont exprimés lors des commissions thématiques du SAGE du Lignon. De ces tableaux, on peut dégager l'analyse suivante :

Convergences

De manière générale, l'ensemble des catégories d'acteurs (élus, monde agricole, producteurs d'hydroélectricité, associations, acteurs de la pêche, de la forêt, services de l'État) partagent des avis communs sur de nombreux sujets. Tous s'accordent en effet sur des **axes de travail qui font consensus**, à savoir :

- la recherche d'un **équilibre entre le développement socio-économique du territoire et la préservation de l'environnement**,
- la **valorisation touristique des richesses écologiques locales** comme potentiel économique du territoire,
- la nécessité de **mieux communiquer, de sensibiliser** les populations locales et extra-locales à la préservation de l'environnement et en particulier l'eau (économies à réaliser par tous, protection des zones humides...),
- le souci de **préservation et de restauration des zones humides**
- le sentiment **pour une partie du bassin** d'être aujourd'hui **sécurisés pour l'AEP grâce aux sources et à la retenue de Lavalette**.
- Les **efforts réalisés par tous les usagers** en matière d'amélioration de la qualité des eaux et de rationalisation/sécurisation de la ressource en eau sont soulignés comme une force commune du territoire.

Divergences

Les échanges mettent en évidence des points de désaccords entre les participants :

- **divergences sur la franchissabilité piscicole et sédimentaire** : producteurs hydroélectriques, acteurs associatifs, usagers de la forêt se disent défavorables à la suppression des seuils, des petits barrages qui constituent des "viviers écologiques" et présentent une valeur patrimoniale forte. À l'inverse, les acteurs institutionnels (AAPPMA, services de l'État...) rappellent les effets négatifs des obstacles à la continuité écologique (ensablement, augmentation de la température...) et préconisent le traitement de ces ouvrages "sans usages".

- la **question des pressions agricoles et de leurs impacts sur la qualité des eaux fait divergence**. Les agriculteurs et certains élus estiment que l'altération de la qualité des eaux dans la retenue de Lavalette par exemple s'explique davantage par les sédiments chargés en phosphore et non vidangés que par une pollution issue de l'agriculture. À l'inverse, certains autres acteurs (AAPPMA, services de l'État, gestionnaires de l'eau potable, élus) soulignent l'impact de l'activité agricole sur la qualité de l'eau, attesté par la présence d'algues dans les cours d'eau l'été.

- **les usages de la retenue de Lavalette font débat** dans les deux commissions (dans le sous-groupe 2 uniquement où étaient présents le gestionnaire du barrage de Lavalette et EDF). Ce sujet a généré des positions divergentes : certains élus et les acteurs du monde agricole ont souligné les **contraintes** pesant sur l'amont (exigences de qualité) sans compensation de la part de ceux qui en profitent (les habitants de l'agglomération stéphanoise). À l'inverse, pour les gestionnaires d'eau potable, les producteurs hydroélectriques, les acteurs de la pêche, les services de l'État, certains autres élus et les acteurs du tourisme, le barrage de Lavalette est un **atout**, tant pour l'alimentation en eau potable des communes du bassin versant (ce n'est pas uniquement le département 42 qui en profite) que pour son attrait touristique et ses retombées directes et indirectes sur le haut Lignon.

Les **points de "crispation" autour de la retenue de Lavalette** portent essentiellement sur le **manque de solidarité financière aval / amont**. Et certains de proposer que le SAGE favorise concrètement cette solidarité à travers une participation financière de la ville de St Etienne sur la réduction des fuites des réseaux des communes amont, par une augmentation du prix de l'eau des habitants de l'agglomération stéphanoise, par la proposition de tarifs préférentiels aux communes de l'amont qui souhaiteraient avoir accès à l'eau de Lavalette, par le financement d'actions de communication valorisant les efforts des communes de la Haute-Loire pour l'amélioration de la qualité de l'eau potable distribuée...

Face à cette inégalité d'usages vécue par certains, d'autres acteurs se disent moins critiques sur Lavalette, insistant sur les **efforts communs aval / amont qui sont réalisés** (investissement de St Etienne pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable des communes, pour entretenir le barrage, participation financière de St Etienne à l'élaboration du Contrat territorial du Lignon...). Ils soulignent l'impératif de qualité exigé sur Lavalette qui aurait de toute façon été imposé par la DCE et le SDAGE.

Les limites de “ l'exercice ” sociologique

L'analyse des convergences / divergences des points de vue des acteurs s'appuie sur les avis exprimés au cours des commissions. Elle n'a pas pour objet de tirer des généralités et surtout de privilégier certains propos plus que d'autres. Cet exercice sociologique a pourtant des limites :

- il ne permet pas de dresser un constat représentatif des usages et avis de l'ensemble des acteurs répartis sur le bassin versant ;
- il ne permet pas toujours de “contrebalancer”, d'équilibrer certains avis, notamment sur le regard porté sur Lavalette par l'ensemble des communes du bassin versant dont celles bénéficiaires de l'eau de cette retenue.

Ainsi, bien qu'ayant invité un panel représentatif des acteurs du territoire (cf. *Liste des invités en page 3*), cette analyse tient compte :

- de la sous-représentativité des élus des communes aval et du sous-bassin de la Dunière dans ces commissions (cf carte ci-contre)
- d'une sous-représentation des activités économiques (artisanat, industrie...) au profit de l'activité agricole présente à chaque commission et dans chaque sous-groupe ;
- d'une sous-représentativité des acteurs du tourisme ;
- d'une représentativité équilibrée des services de l'État, n'imposant pas un regard trop institutionnalisé et extra-local.

Pistes pour la suite de la démarche

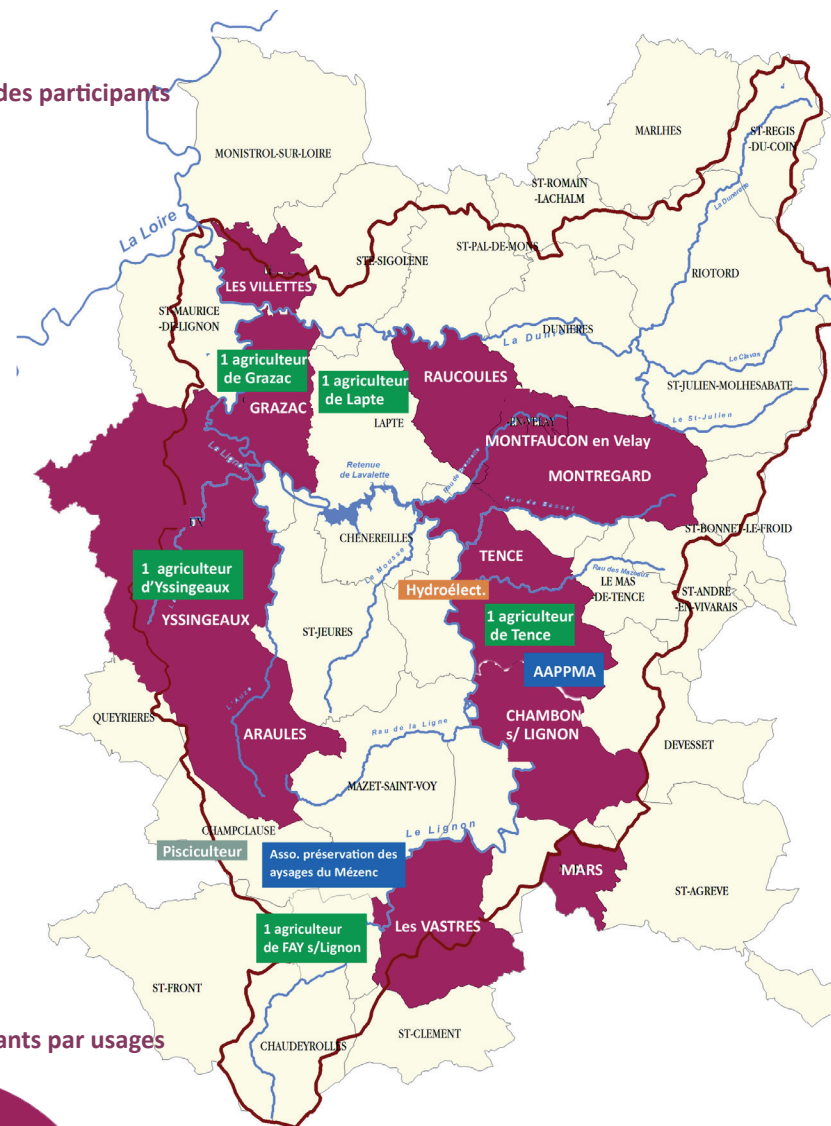
Cette analyse des convergences / divergences montre, à ce stade du diagnostic du SAGE, des **zones des conflits potentiels**, notamment autour de la retenue de Lavalette.

Point de désaccord et de blocages potentiels, la question de la **retenue de Lavalette constitue un axe sur lequel devra travailler le SAGE** pour permettre :

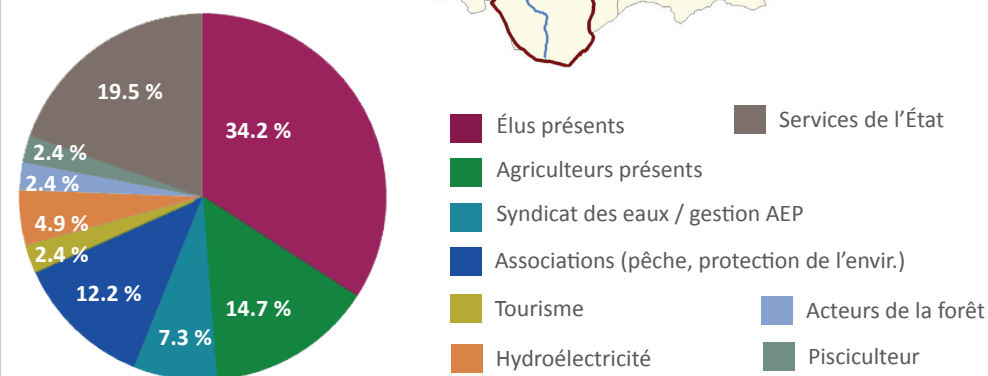
- de définir des règles de partage de la ressource de Lavalette et des efforts conciliés pour maintenir une eau de qualité ;
- de désamorcer les conflits parfois liés à des représentations erronées (l'eau ne bénéficierait qu'en dehors du département, le barrage aurait des impacts écologiques sur les cours d'eau en aval de Lavalette...).

- ...

Répartition géographique des participants



Répartition des participants par usages



Dynamique des acteurs et degré de motivations à s'engager dans le SAGE

(analyse préalable de la GOUVERNANCE)

Les échanges en commissions permettent d'analyser les mécanismes et la dynamique des acteurs dans la gestion de l'eau sur le territoire (motivations, leviers d'action...) pour construire in fine une gouvernance adaptée et partagée par tous les acteurs du SAGE ; une gouvernance qui permettra de rendre le SAGE efficient sur le territoire.

+

Moteurs d'action

La concertation conduite dans le cadre des commissions met en évidence de nombreux leviers favorables à une dynamique de travail dans le cadre du SAGE :

- Malgré les divergences exprimées sur certains points (cf analyse précédente), les **attentes locales restent collectives et non catégorielles**. Tous expriment des besoins communs (préservation des zones humides, sécurisation de la ressource, souci de conciliation du développement socio-économique avec la préservation de l'environnement...) et se disent prêts à poursuivre collectivement les efforts. Ce consensus méritera d'être davantage exploré dans les phases suivantes du SAGE (notamment sur les scénarios et la stratégie) pour en tester sa durabilité ou au contraire ses modifications (motivations différentes à agir, nouvelles attentes sectorielles et catégorielles, prise en compte de nouveaux acteurs...).
- Autre moteur tangible : le **dynamisme local en matière d'environnement** avec la mise en place de nombreuses mesures (MAET, Contrat de la Dunière, Contrat territorial du Haut Lignon...) et des pratiques respectueuses de l'eau sur le territoire. Face à toutes ces démarches proactives mises en place, on pourrait s'interroger, à juste titre comme le fait un participant, sur l'articulation avec le SAGE, qui risque d'être opérationnel quand les démarches seront terminées, en d'autres termes, quand beaucoup de choses auront déjà été réalisées.
- Autre levier : **l'intérêt accordé par les participants à la démarche** (cf analyse point 1) et la **bonne implication des acteurs locaux** dans le travail de concertation du SAGE. Contrairement à d'autres SAGE sur-représentés par des acteurs institutionnels extra-locaux, la présence active des différents acteurs du territoire (élus, agriculteurs, associations...) témoigne de la volonté de **construire un "SAGE de terrain, de proximité"**, représentatif des besoins et de la réalité du territoire.
- Enfin, le **respect des points de vue et des pratiques** qui ont rythmé les échanges pose des bases saines de dialogue pour les prochaines étapes de concertation. Sans lisser les divergences d'opinions et d'attentes qui pourront émerger au fur et à mesure sur le SAGE, ce respect et cette écoute mutuelle devront rester les lignes fortes de la concertation future.

-

Freins à l'engagement

L'analyse des échanges permet de décrypter des freins potentiels à l'engagement des acteurs dans la démarche SAGE :

- Les **inégalités amont / aval ressenties** par certains pourraient être un **facteur de démobilitation** ; le manque de solidarité pouvant être vécu comme une pression inégalitaire sur une certaine catégorie d'usagers sans que les efforts réalisés soient valorisés ou compensés.
- La **procédure SAGE peut être vécue comme longue, contraignante et coûteuse** ; certains acteurs ayant le sentiment que le SAGE sera synonyme d'injonctions à réaliser des actions sur l'assainissement par exemple ou à modifier les pratiques agricoles.... sans être financièrement soutenus. Comme exprimés par les acteurs, le territoire ne semble pas en mesure *"d'accepter un degré élevé de contraintes supplémentaires"*.
- La volonté de construire avec les acteurs un "SAGE de terrain" personnalisé et identitaire du territoire constitue un **risque de sectoriser l'outil et de le recentrer sur les acteurs les plus investis, à savoir l'amont du bassin**. Se dessinerait alors un "SAGE Haut Lignon" et non un "SAGE bassin versant du Lignon" qui occulterait l'aval et le sous-bassin de la Dunière. Ainsi sectorisé, le SAGE pourrait alors être compris comme une "arme" face à Lavalette et non un instrument de partage concerté de la ressource en eau.
- Le **manque d'implication des élus de l'ensemble des communes du bassin versant** constitue donc un **risque de fragilisation de l'outil SAGE**.
- Enfin, le manque de synergie entre identités de territoires (pas d'interrelation entre les syndicats des eaux, peu de travail en commun entre les communautés de communes...) peut limiter les chances d'impulser une dynamique à "penser et agir" à l'échelle globale du bassin versant, d'avoir une vision partagée pour comprendre le bassin, de l'amont à l'aval.

Pistes pour la suite de la démarche de concertation

Face aux motivations pressenties mais également aux freins possibles, plusieurs pistes de travail pourraient être pensées pour la suite de la démarche :

- Pour les prochaines phases de concertation, il sera important d'avoir une **représentativité équilibrée des acteurs, tant d'un point de vue territoriale que de la diversité des usages** (activités socio-économiques du territoire en lien avec l'eau).
- Comme demandé par plusieurs acteurs, la dynamique de travail dans le **SAGE devra "viser l'opérationnel" et intéresser les acteurs avec des sujets concrets** qui leur sont proches et sur lesquels ils souhaitent agir. Les commissions sous l'angle thématique semblent être une modalité de travail intéressante. Nous préconisons également des sorties terrain expliquées, non par des experts scientifiques mais par des "experts de terrain", à savoir ceux qui vivent sur le territoire.
- Pour enclencher et maintenir la dynamique de travail et donner envie aux "réticents" d'y participer, il sera indispensable de **valoriser/ communiquer "pas à pas" sur les avancées du SAGE** : avancées dans la concertation et les décisions puis dans les réalisations. Cette communication s'adressera aux élus mais également à l'ensemble de la population locale pour éviter que le SAGE ne devienne une "affaire d'expert", un outil complexe, incompris et au final qualifié "d'usine à gaz inutile" pour les locaux.
- La concertation sur le SAGE devra progressivement **insuffler une dynamique de travail collective entre des acteurs peu habitués à travailler ensemble**. Il sera par exemple intéressant de faire travailler des élus de Communautés de communes différentes et éloignées géographiquement, de croiser les pratiques des différents syndicats d'AEP... Tout ceci permettant de **raisonner à l'échelle du bassin versant** et de donner de la cohérence dans la gestion de l'eau sur le territoire, manque souligné par certains acteurs lors des commissions.

- Enfin, **le rôle de la CLE devra progressivement être plus affirmé**. Bien que ne pouvant pas "officiellement" donner son avis sur les projets en lien avec l'eau, tant que la SAGE n'est pas approuvée, la CLE pourrait commencer à instaurer une sorte de "systématisme" en demandant à être informée des projets et en jouant éventuellement un rôle de conseils.



Ce document sociologique a été réalisé par le cabinet Autrement Dit en mars 2013 dans la cadre de la mission d'accompagnement technique et concerté du SAGE du Lignon du Velay confiée au groupement de bureaux d'études CESAME / Autrement Dit

